

JEAN-MARIE ROBERT DE LA MENNAIS

ET L'ÉCOLE ECCLÉSIASTIQUE

DE SAINT-MALO (1802-1812)

Frère Philippe Friot

On connaît peu de choses des premières années de Jean-Marie Robert de la Mennais. Cependant ses biographes ont recueilli des anecdotes significatives qui pouvaient faire pressentir la destinée de cet enfant. L'abbé de Léséleuc¹, son panégyriste, l'exprime éloquemment en évoquant la scène de la confirmation de Jean-Marie, âgé alors d'environ neuf ans², par son évêque, Mgr Cortois de Pressigny, à la veille de quitter son diocèse : « *Quant à Jean, c'est bien ce jour-là (nous le savons de lui) que sa route lui fut montrée, qu'il la regarda de ce regard ferme et clair que nous avons connu, et qu'il répondit à Dieu, dans le secret de son cœur, Seigneur, me voici, je marcherai³ !* »

Le même orateur nous livre son interprétation d'une autre rencontre de Jean-Marie, alors âgé de treize ans, avec un prêtre insermenté fuyant son diocèse d'origine, l'abbé Charles Louis Vielle : « *Un des prêtres que la Révolution dispersait aux quatre vents du ciel arrive un jour du fond de la Picardie sur les côtes de Bretagne [...] et c'était moins Saint-Malo qu'il cherchait que la mer ... Jean-Marie fut placé par la main de Dieu sur la route du fugitif* », et l'abbé Vielle ne songea plus au départ. Mais l'adolescent avait trouvé sur sa route un guide éclairé à cette étape décisive de son existence, un maître dont l'abbé de Léséleuc, qui connaissait bien l'un et l'autre, affirme : « *Celui qu'il nommait son élève par excellence, son fils ... c'était Jean-Marie de la Mennais⁴.* »

¹ Léopold de Léséleuc de Kerouara, chanoine théologal et vicaire général de Quimper. Il devint ensuite évêque d'Autun, Chalon et Mâcon (1814-1873).

² Jean-Marie Robert de la Mennais, né le 8 septembre 1780 à Saint-Malo, fut baptisé le même jour par M. Carfantan, vicaire de la paroisse.

³ *Oraison funèbre*, Ploërmel, 29 janvier 1861.

⁴ Id.

La plus ancienne correspondance de Jean-Marie de la Mennais qui a pu nous parvenir date de l'année 1801 ; mais un autre témoignage de sa plume renvoie au 3 décembre 1800. Jusqu'alors son père ne voulait pas lui accorder l'autorisation d'entrer dans l'état ecclésiastique. Ce jour-là, écrit-il¹, « *je fis de nouvelles instances et il me donna son consentement pour aller recevoir le diaconat à Paris. J'attribuai ce changement [...] et je l'attribue encore à l'intercession de l'apôtre des Indes et je ne cesserai jamais de lui en rendre grâces. Oh, si j'avais sa charité, son zèle ! Si je connaissais comme lui le prix d'une vie !* »

On peut suivre les diverses étapes de son cheminement : il participe, avec son père et son oncle, à la rédaction d'une requête près des autorités locales pour obtenir l'ouverture d'une école secondaire à Saint-Servan². Il est impliqué également dans les démarches tentées par les notables de Saint-Malo pour la restauration d'un siège épiscopal dans cette ville. Le 27 septembre 1801, Mgr de Pressigny écrit à cette occasion à Pierre Robert de la Mennais et Denis Robert des Saudrais, père et oncle de Jean-Marie. L'on apprend que celui-ci va se rendre à Paris pour y rencontrer son évêque, muni de lettres de recommandation. Les biographes de Jean-Marie ont relaté cette scène émouvante : la rencontre avec l'évêque, l'étape par l'église des Carmes, lieu du martyre des prêtres massacrés en septembre 1792, la réception par le jeune homme, le 21 décembre 1801, des ordres mineurs et du sous-diaconat. L'ancien évêque de Saint-Malo, qui sera transféré après la publication du concordat, au siège de Besançon, a tenu la promesse faite au jeune confirmand avant son départ.

¹ *Correspondance Générale de J.M. de la Mennais, I*, lettre du 3 décembre 1809 à Bruté de Rémur, en la fête de saint François-Xavier.

² Cf. C. G., Document 1.

La préparation de Jean-Marie de la Mennais au sacerdoce n'est pas encore achevée que s'écrivent déjà les premières pages de l'engagement apostolique dont toute sa vie sera remplie. Avant d'en commencer le récit, il faut parler d'une autre influence qui va s'exercer sur lui en ces années décisives : celle de Pierre-Joseph Picot de Clorivière, lui aussi malouin, né le 27 juin 1735. Entré dans la Compagnie de Jésus, il avait été ordonné prêtre à Cologne en 1765 et avait exercé son ministère successivement à Londres, à Gand puis à Bruxelles en 1770, où il assurait les fonctions d'aumônier dans un monastère de bénédictines anglaises. Il venait de prononcer ses vœux perpétuels, le 15 août 1773, lorsque fut promulgué le bref *Dominus ac Redemptor* par lequel le pape Clément XIV supprimait dans toute l'Église la Compagnie de Jésus.

Le P. de Clorivière, rentré en France, reprit son ministère d'abord dans la région parisienne puis dans son diocèse d'origine. Mgr Des Laurents lui confia la cure de Paramé et son successeur, Mgr de Pressigny, le nomma supérieur du collège de Dinan en 1787. Deux ans plus tard éclate en France la Révolution avec ses bouleversements politiques et religieux. Le 26 mars 1790, dans l'église Saint-Sauveur de Dinan, Pierre de Clorivière se prononce devant les paroissiens sur les récentes mesures prises par l'Assemblée législative, supprimant les vœux solennels et les ordres religieux eux-mêmes et il manifeste sa réprobation absolue. Quelques jours après cette prise de position, il remet sa démission à l'évêque et il envisage de quitter la France et de partir pour l'Amérique.

C'est alors que survient cette illumination intérieure que Clorivière interprète comme une inspiration de l'Esprit qui lui suggère un projet de fondation nouvelle : celle d'une société

religieuse ouverte aux prêtres et aux laïcs, adaptée aux besoins présents de l'Église, sans structures déclarées pour échapper à la persécution, mais capable de suppléer les ordres religieux dissous. Et la première personne qu'il consulte à ce sujet n'est autre que le pieux abbé Étienne Engerran, ancien écolâtre de Saint-Malo. Pierre de Clorivière gagne à son projet quelques prêtres, dont deux anciens jésuites, et le soumet à Mgr Cortois de Pressigny qui accorde son approbation.

En février 1791, dans la chapelle du martyrium de Montmartre, étaient fondées la société des Prêtres du Cœur de Jésus, qui regroupait alors une dizaine d'hommes et, sous la direction d'Adélaïde de Cicé¹, celle des Filles du Cœur de Marie.

Parmi les membres de la Société du Cœur de Jésus figuraient les abbés Étienne Engerran et Charles Louis Vielle. Le contact ne pouvait manquer de s'établir entre Jean-Marie de la Mennais et Pierre Picot de Clorivière. À une date qu'il n'est pas facile de fixer² ce dernier lui écrit :

« Vous avez bien raison, cher confrère en J.-C., de croire que je prends le plus vif intérêt à ce qui vous regarde [...] Je bénis l'Auteur de tous les dons de la grâce qu'il vous a faite [...] de vous attacher irrémédiablement à son service. Ne doutez pas que cette grâce ne vous présage bien d'autres qu'il vous fera dans la suite in tempore opportuno. »

¹ Marie-Adélaïde Champion de Cicé, née à Rennes le 5 novembre 1749, décédée en 1818. Son frère Jean-Baptiste fut évêque de Troyes, puis d'Auxerre ; son frère Jérôme devint évêque de Rodez, puis de Bordeaux.

² Le millésime a été ajouté d'une autre main sur le manuscrit : 28 décembre (1797) ; mais François Morlot, biographe de Pierre de Clorivière, rejette cette date comme invraisemblable et suggère celle de 1801. Cf. F. Louis Balanant, *Chronique*, n° 389, p. 30. Le contexte indique que J.-M. de la Mennais venait de prendre un engagement définitif.

Les abbés Vielle et Engerran et leur jeune confrère unissent leur action, qui va aboutir à la création d'une école ecclésiastique, en l'année 1802. Nous suivrons Jean-Marie Robert de la Mennais dans ses premières années d'engagement au service de sa paroisse et du diocèse de Rennes de 1802 à 1812. Ce sera l'objet de cet article.



Pierre-Joseph Picot de la Clorivière (1735-1820)

I. FONDATION DE L'ÉCOLE ECCLÉSIASTIQUE (1802-1807).

L'abbé Engerran avait toujours eu le souci des vocations parmi ses jeunes élèves. Avant la Révolution, il était précepteur du chapitre de Saint-Malo et, à ce titre, directeur d'une sorte de collège ecclésiastique. De plus, il était desservant de la chapelle Notre-Dame des Anges, au faubourg du Marais et avait accepté, à plus de soixante ans, le poste de vicaire à la cathédrale. Boiteux, de santé médiocre, presque dénué de ressources, il lui fallait beaucoup de courage pour s'engager dans une oeuvre nouvelle. Mais c'était un homme généreux et d'une grande richesse intérieure. C'est à lui d'abord que le P. de Clorivière s'était adressé pour avoir son avis lorsque, saisi par une sorte d'illumination, il avait envisagé la fondation de sa Société : M. Engerran était au nombre des sept premiers membres. M. Vielle¹, de son côté, s'était entouré de jeunes gens à qui il donnait, à domicile, des leçons de latin.

Jean-Marie de la Mennais rentre à Saint-Malo, après un séjour à Paris où il avait eu la joie de rencontrer son ancien évêque,

¹ Charles Louis Vielle, né à Noyon en 1765, reçoit la prêtrise en 1789. Pendant la Révolution, voulant rejoindre des amis passés en Angleterre, il s'arrête à Saint-Malo où il exerce le saint ministère, caché par les La Mettrie ou les La Mennais. Il se chargea de la formation ecclésiastique de Jean-Marie de La Mennais et l'engagea, avec l'abbé Engerran, dans la fondation d'une école pour les aspirants au sacerdoce. Il était membre de la Société des Prêtres du Cœur de Jésus, fondée par Pierre de Clorivière.

Monseigneur de Pressigny, qui lui avait conféré les ordres mineurs et le sous-diaconat et l'encourageait à poursuivre son cheminement vers le sacerdoce.



Jean-Charles Louis Vielle (1765-1857)
(D'après une miniature de Le Chenetier)

Le jeune homme peut compter aussi sur l'appui des deux ecclésiastiques qui le dirigent depuis son enfance ; il est prêt à collaborer avec eux dans un travail apostolique auquel les circonstances confèrent une urgente actualité : la formation d'une relève pour le clergé du diocèse.

La Révolution, et surtout la Terreur qui avait sévi à Saint-Malo sous Le Carpentier, avaient désorganisé toute la vie religieuse de la cité. Les prêtres fidèles avaient été proscrits. Arrive l'époque du Concordat, signé en 1801 et promulgué solennellement à Pâques 1802. Un nouvel évêque vient d'être nommé à Rennes, dont le diocèse englobe les anciens diocèses de Dol et Saint-Malo : Mgr Maillé la Tour-Landry¹, ancien évêque de Gap, puis de Saint-Papoul.

¹ Jean-Baptiste Marie de Maillé de la Tour-Landry (1743-1804), ordonné prêtre à Saint-Sulpice en 1769, fut successivement vicaire général de Mgr Grimaldi au Mans et de Mgr de Hercé à Dol. Évêque de Gap en 1778, puis de Saint-Papoul en

2.- L'École ecclésiastique de Saint-Malo, en 1802 : les débuts difficiles.

M. Engerran possédait une vaste maison, dont les mansardes furent converties en salles de classe. M. Vielle réunit ses propres élèves à ceux que comptait déjà M. Engerran. Aux aspirants à l'état ecclésiastique se joignaient un certain nombre de fils des bonnes familles de Saint-Malo qui faisaient confiance aux deux prêtres. Ceci ne pouvait qu'attirer les faveurs des autorités municipales.

On commença en 1802, dans ces conditions matérielles rudimentaires, avec l'aide du jeune sous-diacre Jean-Marie de la Mennais, dont la formation n'était même pas achevée¹. Le travail était écrasant. On manquait de manuels pour les élèves. Jean-Marie de la Mennais devait préparer ses leçons au jour le jour.

Telle fut la situation des deux premières années. En 1804, l'abbé Hay vient s'adjoindre à l'équipe². On sait, par une lettre de Gabriel Bruté de Rémur, qu'il avait passé à Saint-Sulpice le temps d'une retraite de préparation à l'ordination.³ Quelque temps plus tard, l'abbé de Léhen adhère au groupe⁴.

L'évêque avait donné son accord à cette fondation. Il avait

1784. Ce diocèse fut supprimé en 1791. Retiré à Passy, Mgr de Maillé apporta son appui au clergé insermenté, fut arrêté et emprisonné jusqu'en 1799. Il fut nommé au siège de Rennes en 1802.

¹ Cf. *Vie de M. Bachelot*, par un curé du diocèse de Rennes, 2^{ème} édition, p. 27.

² François Hay, originaire de Saint-Malo, reçut les ordres mineurs en 1803, l'année où Jean-Marie devenait diacre. Professeur au collège, il se lia bientôt avec les deux frères La Mennais d'une amitié très vive. Il devint prêtre attaché à la cathédrale de Saint-Malo. Décédé en 1841.

³ Cf. ROPARTZ, *Op. cit.*, p. 52.

⁴ L'abbé de Lehen devint plus tard vicaire à Saint-Malo. Il mourut chanoine de la cathédrale de Rennes.

placé, à Saint-Malo, en qualité de vicaire général forain, un homme qui sera d'un précieux secours aux directeurs de la nouvelle maison d'éducation : M. Meslé de Grandclos, ancien théologal de Saint-Malo et archidiacre de Dinan. Chassé de sa maison à la révolution, il avait élu domicile, à son retour à Saint-Malo, chez M. Engerran. Il était donc quotidiennement témoin de la situation difficile que vivaient professeurs et élèves. Jusqu'à sa mort, survenue en 1812, il ne cessa d'appuyer les promoteurs de l'école ecclésiastique.

Jean-Marie de la Mennais se prépare au sacerdoce.

Tout en remplissant ses fonctions de professeur, l'abbé Jean, sous la direction de M. Vielle, continue sa préparation au diaconat.

Nous pouvons, grâce à la correspondance échangée entre Mgr de Pressigny et son ancien diocésain, entrer quelque peu dans les secrets de cette âme généreuse. L'abbé Jean avance avec une sorte de crainte dans la voie qui le conduit au sacerdoce, et il s'en ouvre à son évêque qui lui répond en le réconfortant :

« Je ne suis point étonné que la lecture du Traité du sacerdoce vous ait inspiré une sainte frayeur ; c'est à moi à vous rassurer. Je le ferai avec confiance et, comme je le crois, de la part de Dieu. Mon ami, c'est moi qui répondrai à Dieu de votre ordination, et je ne crains pas qu'elle soit pour moi un sujet de condamnation [...] N'ayez donc aucune inquiétude sur votre entrée dans l'état ecclésiastique. Votre vocation est bonne; il s'agit d'y répondre. »¹

L'abbé Jean poursuit donc sa marche, soutenu par ces encouragements. Le 24 septembre 1803, à l'occasion des Quatre-Temps, il est ordonné diacre à Rennes par Mgr de Maillé.

¹ Lettre citée par ROPARTZ, *Op. cit.*, p. 36.

Il annonce cette heureuse nouvelle à Mgr de Pressigny qui lui redit son soutien :



Mgr Cortois de Pressigny, dernier évêque de Saint-Malo (1745-1823)
(D'après une eau-forte d'Ingres. Bibl. nat.)

« Vous persévérez dans les dispositions dans lesquelles vous étiez lorsque je vous ai vu ici [...] Vous avez bien raison, mon ami, de redouter votre propre insuffisance ; mais lorsque nous pensons que Jésus-Christ a promis d'être tous les jours avec ceux qu'il envoyait, cette juste défiance qu'on avait de soi-même se change en une pleine et parfaite confiance qu'on ne sera point abandonné, tant qu'on suivra l'enseignement de l'Église et les principes de conduite qui sont tracés par elle. »¹

Lorsque Mgr de Pressigny avait accueilli Jean-Marie de la Mennais à Paris, il lui avait fortement conseillé de prendre une année de préparation dans un séminaire, et si possible à Saint-Sulpice. Mais le jeune homme, alors engagé près de MM. Engerran et Vielle, n'avait pu se libérer pour suivre ce conseil et il s'en était expliqué près de son ancien évêque. Celui-ci reconnaît les exigences de la situation et calme les inquiétudes de conscience de son disciple :

« Je désirais que vous passiez quelque temps ici, sous la direction de M. Duclaux² [...] Le bon Dieu, qui ne le permet pas, y suppléera d'une autre manière. Vous êtes dans la voie dans laquelle vous devez être lorsque vous suivez celle que vous tracent vos supérieurs et l'on acquiert beaucoup pour soi-même en enseignant les autres. »

Ainsi donc, le travail exigeant à l'école ecclésiastique de Saint-Malo, suppléera à la formation plus encadrée distribuée dans un séminaire, dans la période difficile que vit le jeune diacre Jean de la Mennais. Bien plus, l'évêque de Rennes, pressé par les immenses besoins de son diocèse, décide, en liaison avec M. de Grandclos, d'abrégé les délais ordinaires pour accéder au

¹ Lettre du 12 octobre 1803. Cf. ROPARTZ, *Op. cit.*, P. 37.

² Directeur au séminaire de Saint-Sulpice, à Paris.

sacerdoce : quatre mois après son ordination diaconale, l'abbé Jean est invité à se préparer à la prêtrise. Il n'avait que vingt-trois ans : une dispense d'âge était requise. Celle-ci est demandée par l'abbé Meslé de Grandclos au cardinal Caprara, alors légat du Saint-Siège à Paris :

« Le suppliant est aussi estimable par sa piété, sa modestie et sa maturité, qu'il est recommandable par ses talents dans les sciences ecclésiastiques, par ses connaissances dans le dogme et la morale, par sa soumission et son attachement aux lois et aux décisions de la sainte Église romaine. »¹

L'ordination est donc prévue pour les Quatre-Temps de carême de l'année 1804. Le diacre Jean-Marie de la Mennais s'y prépare par une retraite fervente dont nous ne trouvons trace que dans quelques notes fragmentaires :

"Pour exciter de plus en plus ma reconnaissance, pour nourrir ma confiance en Dieu, je vais méditer sur les engagements que j'ai contractés et, afin de m'aider à y être fidèle toute ma vie, je vais écrire les résolutions que j'ai prises lorsque j'ai eu le bonheur de recevoir le sous-diaconat, les ordres mineurs et la tonsure. Avec quelle joie [...] je me rappelle, Seigneur, ce jour mille fois heureux où, prosterné devant vos saints autels, je dis du fond de mon cœur : Dominus pars... Alors, j'ai renoncé entièrement, non seulement au monde, à ses biens, à ses plaisirs, mais encore à mes goûts, à mes volontés. Je me suis renoncé moi-même pour être à Dieu sans partage."

Le 25 février 1804, Jean de la Mennais est ordonné prêtre à Rennes par Mgr de Maillé². Sur vingt-quatre ordinands, réunis ce jour-là dans la cathédrale, il était le seul appelé au sacerdoce. Sans tarder, il allait se rendre à Saint-Malo, où l'attendaient ses élèves : il

¹ Lettre du 25 janvier 1804. Cf. LAVEILLE, *Op. cit.*, I, p. 45.

² Lettres de prêtrise, Ms 1354. Arch. Mun. de Rennes.

serait désormais, plus pleinement encore, à leur service.

Félicité de la Mennais devient professeur à Saint-Malo.

Une autre joie allait être donnée à l'abbé Jean : son frère Félicité¹, après bien des hésitations, s'était engagé dans la voie qui allait le conduire, à son tour, à un engagement total au service de l'Église. L'importance de cette décision nous invite à en reconnaître, autant que faire se peut, les circonstances sur lesquelles se sont penchés les divers biographes des deux frères La Mennais.

Félicité avait pris goût depuis quelque temps, à l'étude de l'hébreu, du grec, afin de se plonger dans la lecture des premiers apologistes chrétiens. À vingt-deux ans, il allait poser un geste important pour son cheminement ultérieur : on peut en effet penser que c'est en mai 1804 qu'il se résolut à faire sa première communion.

Parmi ses biographes, l'abbé Roussel², il est vrai, se range à une opinion différente et pense que Félicité aurait fait secrètement sa première communion sous la Terreur. Toutefois il n'en apporte pas de preuves formelles. Laveille voit au contraire une allusion à cette conversion dans un sermon de l'abbé Jean, aux élèves du collège de Saint-Brieuc :

« Quelqu'un m'amena un jour un de ses amis qui s'était particulièrement appliqué à l'étude des mathématiques et qui ne savait de la religion que ce qu'il avait lu dans les livres écrits contre elle. Ce pauvre jeune homme cherchait la vérité de bonne foi et je n'eus pas de peine à la lui découvrir. Cependant il avait toujours une répugnance secrète [...] à croire un de nos dogmes.

¹ Félicité, cadet de Jean-Marie, né le 10 juin 1782.

² ROUSSEL, *Lamennais à la Chênaie*, in *Revue du Monde catholique*, 15 août 1900.

Les preuves que je lui en donnais ne lui paraissaient pas encore suffisantes pour soumettre pleinement sa raison.

- Confessez-vous, lui dis-je.

À l'instant même il se met à genoux ; les larmes coulent de ses yeux, la grâce l'éclaire et, se levant :

- J'ai la foi, me dit-il, et je suis surpris de n'avoir pas compris ce que vous m'exposiez tout à l'heure.

Et le voilà de le développer lui-même beaucoup mieux et avec infiniment plus de clarté et de force que je ne l'avais pu faire. »¹

Ce serait donc à cette époque que, sur la proposition de son frère, Félicité accepta d'entrer au collège de Saint-Malo comme professeur de sciences. Il s'était initié à cette discipline et à celle des mathématiques avec l'aide de M. Querret², leur ami commun.

Le 5 avril précédent avait vu la célébration du mariage de Marie Robert de la Mennais avec Ange Blaize de Maisonneuve, âgé de 26 ans. Louis, le frère aîné des la Mennais, signe comme témoin et Félicité est présent.

Mais quelques semaines plus tard, le 7 mai, la famille est endeuillée par la mort du « Papa Mennais », le grand-père, Louis François Robert de la Mennais, âgé de 88 ans.

Jean-Marie, professeur de théologie et prédicateur.

L'objectif des fondateurs du collège de Saint-Malo était la formation d'aspirants au sacerdoce. Après les humanités, ils proposaient à leurs élèves l'étude de la philosophie et de la

¹ LAVEILLE, *Op. cit.*, I, p. 48.

² Jean-Joseph Querret, né à Saint-Malo en 1783, très lié aux frères La Mennais, fut professeur de mathématiques au collège de Saint-Malo. Il en devint principal de 1812 à 1823. Il poursuit sa carrière dans l'Université à Nantes puis à Montpellier, sans jamais perdre contact avec l'abbé J.-M. de la Mennais. Il meurt à Pleurtuit en 1840.

théologie. Ce dernier enseignement fut confié à l'abbé Jean. Ses élèves étaient peu nombreux, mais de niveau inégal. Il lui fallut donc assurer jusqu'à trois cours par jour ; et la pénurie de livres l'obligeait à rédiger pour eux des leçons qu'il leur dictait. L'abbé Jean faisait, dans ces conditions difficiles, l'apprentissage du métier d'enseignant.

Dans les débuts de l'oeuvre, on ne disposait que de la maison de M. Engerran. Les élèves de la ville étaient externes. Ceux des environs, et notamment les théologiens, logeaient chez l'habitant :

« Tous ceux de la campagne voisine, écrit M. Meslé de Grandclos, sont fixés en ville comme chambriers. Leurs parents leur envoient de petites provisions de beurre, lard, etc. par ceux qui viennent au marché. »¹

Pour les exercices religieux, ces jeunes gens se réunissaient dans une chambre de la maison, transformée en chapelle.

L'abbé Jean prenait également son tour des prédications assurées à l'ensemble des élèves de la maison : à ces adolescents, qui n'avaient pu recevoir qu'une instruction religieuse sommaire, il fallait un enseignement adapté, fournissant des bases solides, mais présentées de façon à soutenir l'attention. Le jeune prédicateur y excellait. Rompant avec la tradition des longs sermons pratiqués à l'époque, il limite la durée de ses homélies, n'hésitant pas à entamer le dialogue avec son jeune auditoire, en suscitant questions et objections, auxquelles il répond avec sa verve coutumière.

¹ Id., p. 49.

L'abbé Jean, vicaire suppléant.

Peu de temps après son ordination sacerdotale, l'abbé de la Mennais fut nommé¹ par Mgr de Maillé vicaire à la cathédrale, pour soulager M. Engerran, fatigué par l'âge et les infirmités. Il devait assurer un demi-service et partager aussi le modeste traitement affecté à ces fonctions. Il retrouvait, à la paroisse, M. Le Saout, curé, lié depuis longtemps à la famille des La Mennais, et parmi ses confrères, l'abbé Le Joliff, qui avait été réfractaire sous la Terreur, avait dû gagner l'Angleterre puis, ayant pris part à l'expédition de Quiberon avec les forces royalistes, avait réussi à échapper au massacre des prisonniers et à revenir, sous un déguisement, se cacher à Saint-Malo.

Chaque mois, le jeune vicaire suppléant assurait une prédication à la paroisse. Il est resté quelques fragments de ses sermons donnés à Saint-Malo : oeuvres de jeunesse, sans doute inégales, mais où s'exprime une foi ardente, par exemple lorsqu'il prêche sur la primauté du pontife romain :

« Il est de foi, et ce sont les paroles d'un concile oecuménique, que le pape est le chef, le père et le docteur de toutes les Églises particulières, et qu'il a reçu, dans la personne de saint Pierre, un plein pouvoir pour paître, pour diriger et pour gouverner l'Église universelle, ainsi qu'il est porté par les Canons. Assis sur le siège du prince des Apôtres, il est revêtu de son autorité ; et dans sa voix, les vrais chrétiens reconnaissent toujours la voix de Pierre. Au contraire, une expérience malheureusement constante nous apprend que ceux qui veulent corrompre la doctrine de Jésus-Christ s'efforcent, en même temps, de diminuer dans les fidèles la confiance et le respect qui sont dus au Pontife qui le représente »²

¹ Lettre de nomination, Ms 1354, Arch. Mun. de Rennes.

² Fragment de sermon donné le 29 juin 1805. Cf. LAVEILLE, *Op. cit.*, I, p. 54.

Ce sont les prémices d'un prédicateur qui s'affirmera, plus tard, avec un talent reconnu, mais qui manifeste déjà la force persuasive de sa conviction.

Aussi l'abbé de la Mennais était-il volontiers invité par les recteurs des environs :

« Prédicateur de toutes les chaires, dira son panégyriste, ne tenant aucun compte des distances, se multipliant pour ainsi dire, au point de ne pas laisser un appel sans y répondre. »¹

Il était également un confesseur très demandé et disponible, surtout près des jeunes gens.

Mais tous ces engagements l'épuisent. Il lui faudra se résoudre à prendre un temps de repos. Auparavant, il conduit seize grands séminaristes à l'ordination prévue à Rennes pour le 22 octobre 1805. Les jeunes gens avaient été au préalable examinés par le vicaire général du canton de Saint-Malo, M. Meslé de Grandclos, qui communique son avis à l'évêque :

« Ils ont répondu d'une manière satisfaisante. Leur application et leur bonne conduite font notre consolation ; leur piété a édifié les fidèles. Nous espérons qu'il mériteront vos bontés et votre protection »²

Mgr de Maillé la Tour Landry était mort en 1804. Son successeur était Mgr Célestin-Etienne Énoch, ancien Oratorien, nommé au siège de Rennes en 1805³.

¹ L de LÉSÉLEUC, *Oraison funèbre*, p. 22.

² Note, AFIC.

³ Étienne Célestin Énoch, né en 1742 à Hénin-Liétard (Pas-de-Calais). Oratorien, il fut nommé supérieur du séminaire de Grenoble. Réfugié en Sardaigne pendant la Révolution, il rentra en France au rétablissement du culte. Nommé évêque de Rennes le 30 janvier 1805, il y fut installé le 4 mai 1806. Devenu aveugle, il démissionne en 1819 et se retire au chapitre de Saint-Denis. Décédé le 19 mai 1825.

À l'occasion de cette rencontre avec l'évêque, l'abbé de la Mennais obtint de lui pour l'école ecclésiastique de Saint-Malo le titre et les privilèges de petit séminaire. En conséquence, M. de Grandclos nomma M. Vielle supérieur de l'établissement.

Le petit séminaire de Saint-Malo.

Ce fut le point de départ d'une réorganisation de l'établissement, désormais reconnu par le diocèse, et dont l'évêque assumait davantage la responsabilité. Des professeurs supplémentaires furent nommés, dont certains furent pris parmi les anciens élèves appelés aux ordres. L'abbé Bachelot¹ fit partie de ces premières nominations épiscopales.

Cependant la santé de l'abbé Jean-Marie de la Mennais exigeait du repos. Le vicaire général note :

*« M. de la Mennais a besoin de ménagements pour sa poitrine, qui se trouve un peu affectée. Nous l'avons allégé de deux classes ; il n'en fait plus qu'une. »*²

On avait raison de s'inquiéter : son frère aîné Louis, sur lequel M. de la Mennais père comptait pour reprendre l'entreprise familiale, venait de s'éteindre, d'une maladie de poitrine, à 29 ans. L'abbé Jean était à bout de forces : après une mission prêchée par lui à Plouer, il dut cesser ses fonctions à Saint-Malo. À la fin du mois de décembre 1805, il se retira à la Chênaie, dans la demeure

¹ Jean-Alain Bachelot, né à Saint-Guinoux le 10 mai 1781. Orphelin de bonne heure, il fut adopté par une tante, fermière à Château-Malo. Il fit ses études au collège de Saint-Malo. Ordonné prêtre en 1805, il resta au collège comme professeur. Il exerça le ministère à Ercé-près-Liffré, Saint-Jouan-des-Guérets et enfin Pleine-Fougères où il mourut le 24 juillet 1852. Sa mémoire y est restée en vénération.

² Papiers de l'abbé Houet, AFIC.

familiale, pour y prendre du repos. Son frère Félicité, lui même fatigué et victime de fièvres nerveuses, l'y suivit bientôt.

Séjour à la Chênaie.

La Chênaie était une propriété qui avait été acquise par les grands parents Lorin. Autour de la maison, un grand parc avec des bois, un étang en faisaient une retraite paisible et agréable. L'oncle des Saudrais, de Saint-Malo et Pierre de la Mennais, de sa résidence des Corbières en Saint-Servan, envoyaient aux deux frères journaux et nouvelles et ne ménageaient pas les conseils :

« Oh! la santé par-dessus tout! Après elle, le repos, trésor si précieux et si rare[..] Attachez-vous à cela, et quand vous l'aurez, vous reprendrez votre travail, mais modérément. Point de bonheur sans la modération. »¹

L'oncle conseillait les longues promenades à cheval et l'abbé Jean suivit le conseil. Mais Félicité souffrait de crises nerveuses et les deux frères décidèrent de faire le voyage de Paris pour consulter un médecin de renom, M. Pinel, spécialiste de cette affection. Ils partirent à la fin de janvier 1806 et descendirent au séminaire des Missions Étrangères. Ils allaient passer quatre mois à Paris.

Séjour à Paris : Saint-Sulpice.

Pour l'abbé Jean, c'était l'occasion de voir Saint-Sulpice et de prendre contact en particulier avec son supérieur, M. Émery, oracle du clergé de la capitale.

Ainsi les circonstances permettaient au jeune prêtre, selon la recommandation de Mgr de Pressigny de suivre les enseignements et la formation de ce séminaire et de rencontrer directeurs et

¹ Lettre citée par Blaize, *Œuvres inédites*, I, p. 25.

ordinands. L'abbé Jean n'y manqua pas et y noua des contacts précieux. On peut mesurer l'impact de ces fréquentations à travers la correspondance qui s'ensuivit, après le retour des frères La Mennais à la Chênaie.

En octobre suivant, M. Émery écrit à l'abbé Jean :

« Je suis bien charmé aussi que votre séjour au séminaire ne vous ait point déplu [...] Nous vous exhortons fortement à suivre le genre d'études que vous avez plus particulièrement embrassé. C'est le plus utile et le plus nécessaire dans les circonstances. Je désirerais seulement que vous le suivissiez à Paris, où vous auriez plus de ressources qu'à Saint-Malo, car il est beaucoup de livres que vous auriez à consulter et qu'on ne trouve qu'à Paris. »¹

Parmi les directeurs rencontrés à Saint-Sulpice, l'abbé Jean avait beaucoup apprécié M. Duclaux², homme d'une piété profonde, qui avait été emprisonné pour la foi durant la Révolution, et que l'on consultait de partout. Mgr de Pressigny avait recommandé à l'abbé Jean de se mettre sous sa direction. Des liens allaient se tisser entre le maître et le disciple. Nous en trouvons quelques échos dans la correspondance de M. Duclaux, qui écrit en 1809 au jeune Malouin :

« Votre lettre si amicale m'a un peu consolé de l'amertume qu'a laissée dans mon coeur votre départ. Depuis que je vous ai connu, je voudrais être toujours avec vous ; mais puisque la divine Providence s'y oppose, bornons-nous à vouloir ce que Dieu veut et n'en désirons pas davantage³. »

¹ Lettre conservée aux archives de Saint-Sulpice. LAVEILLE, *Op. cit.*, I, p. 63.

² Antoine du Pouget Duclaux (1749-1827), directeur du séminaire de Saint-Sulpice et l'un des fondateurs des Missions de France, suppléant de M. Émery, il devint supérieur général de la Compagnie de Saint-Sulpice de 1814 à 1825.

³ LAVEILLE, *Op. cit.*, I, p. 64.

L'abbé de la Mennais fit également la connaissance de M. Teyssyre : c'était un ancien élève de l'école polytechnique qui avait choisi de s'engager dans la compagnie de Saint-Sulpice¹. Avec Jean et Félicité, des liens d'amitié se nouèrent bientôt ; M. Teyssyre fut de ceux dont l'influence sur Félicité allait s'avérer décisive. Il mourut prématurément le 23 août 1818.

Parmi les ordinands, l'abbé Jean rencontre un Breton, Gabriel Bruté de Rémur, né à Rennes en 1779, âme ardente et héroïque. Brillant lauréat de l'école de Médecine, docteur nommé à l'un des hôpitaux de Paris à 25 ans, il y renonce pour entrer à Saint-Sulpice. Une vive amitié s'engage entre lui et Jean, puis plus tard avec Félicité.

Au moment du séjour des deux La Mennais à Paris, l'abbé Jean se retrouvait volontiers avec Gabriel Bruté : on parlait du pape Pie VII, humilié par l'Empereur ; on s'encourageait à étudier les traditions de l'Église ; on se promettait de travailler à la formation de prêtres qui soient instruits et capables de lutter contre les impies. Que de travaux, de recherches, voire de fondations ont été évoquées dans ces conversations amicales ! On parlait aussi des congrégations de la Sainte-Vierge, à l'imitation de celle que constituait alors l'abbé Bourdier-Delpuits. Bruté en faisait partie. Il convainquit l'abbé Jean d'en fonder une au collège de Saint-Malo ; lui-même allait organiser celle du grand séminaire de Rennes.

C'est encore durant ce premier séjour à Saint-Sulpice que l'abbé Jean et son frère font la connaissance de l'abbé de Quélen².

¹ En 1814 il fonde une communauté d'enfants en vue de la vocation sacerdotale et s'y dévoue avec un grand zèle.

² Hyacinthe, comte de Quélen (1778-1839) devint secrétaire du cardinal Fesch, Grand Aumônier, puis de son successeur, le cardinal de Talleyrand-Périgord,

Dans une lettre adressée à Saint-Malo, l'aîné des deux frères livre ses impressions sur celui qui deviendrait un jour archevêque de Paris :

« J'assistai hier à la première communion de Saint-Sulpice et j'en fus fort content : rien n'est plus touchant parce que rien n'est plus pieux [...] L'après-midi, l'abbé de Quélen, simple tonsuré, prêcha la rénovation des voeux du baptême, et il s'en tira à merveille ; celui-là a des entrailles, chose très rare à Paris. »¹

L'abbé de Quélen fut ordonné prêtre à Saint-Brieuc, le 14 mars 1807, par Mgr Caffarelli, et il invita l'abbé Jean à cette fête :

« J'apprends à l'instant que vous envoyez dans notre ville deux diacres de Saint-Malo pour l'ordination de la Passion. Vous aurez de la peine à deviner comment je suis la cause de cette ordination et comment je dois y recevoir la prêtrise; mon but, en vous faisant passer ce billet, n'est point de vous raconter la marche d'un événement que la Providence a ménagé avec tant de miséricorde en ma faveur. J'ai peine moi-même à revenir de mon étonnement. Mais j'ai dessein de vous inviter à accompagner vos messieurs et à venir être témoin de mon bonheur. »²

Il est vraisemblable, note Laveille, que cette invitation donna l'occasion à l'abbé Jean d'une rencontre avec Mgr Caffarelli³ qui devait s'avérer si importante pour lui, quelques années plus tard.

archevêque de Paris. Évêque de Samosate et coadjuteur de Paris en 1817, il devint archevêque en 1821.

¹ Lettre citée par ROPARTZ, *Op. cit.*, p. 48.

² Lettre autographe. AFIC.

³ Jean-Baptiste de Caffarelli (1764-1815), évêque de Saint-Brieuc de 1802 à 1815.

Relations avec Saint-Malo.

L'abbé Hay se fait disciple de l'abbé Jean pour ses prédications au collège et à la cathédrale et celui-ci l'encourage :

« Prêchez toujours de même, et vous ne prêcherez jamais sans édifier quelque chose des murailles de Jérusalem, comme disait le bon saint François de Sales. La seule chose que je vous recommande, c'est de bien soigner votre style, de dire toujours ce que vous voulez dire avec le moins de mots possible, et de ne jamais en employer qui ne soit le mot propre, qui ne soit nécessaire et qu'on ne puisse retrancher sans couper dans le vif. Lisez, relisez sans cesse nos bons modèles, Bossuet, Massillon, Bourdaloue. Vous sentez mieux que personne le mérite du premier mais, je vous en prie, ne négligez pas les deux autres. Quelle élégance dans Massillon! Quelle éloquence enchanteuse! C'est le Racine de la prose. On ne saurait trop admirer dans Bourdaloue cette dialectique forte et pressante, cette fermeté imposante et progressive qui, comme on l'a fort bien observé, donne à son éloquence l'impénétrable solidité et l'impulsion irrésistible d'une colonne guerrière qui s'avance à pas lents, mais dont l'ordre et le poids annoncent que devant elle tout va ployer. Voilà nos maîtres ; ne nous laissons pas d'étudier leurs ouvrages et, si nous ne pouvons pas nous élever à la hauteur où ils sont parvenus, tâchons du moins de les suivre de loin, et ne négligeons rien pour réparer les torts de cette foule d'orateurs médiocres qui, faute de travail et de moyens, laissent avilir dans leur bouche la majesté des oracles sacrés. »¹

Ce que l'abbé Jean recommandait à son ami, il le pratiquait lui-même, notamment en collaborant avec son frère et il y fait montre de réelles qualités d'écrivain. Mais son exigence est ici celle du prédicateur et une marque du respect qu'il porte à la Parole inspirée dont il s'honore d'être le serviteur.

¹ ROPARTZ, p. 59.

Retour en Bretagne.

Le 15 mars 1806, M. Meslé de Grandclos écrit à l'évêque de Rennes, parlant de l'abbé de la Mennais :

« Vous pouvez compter qu'à son retour de Paris, il ne fera plus de nouveaux cahiers de théologie pour abrégé la besogne à ses écoliers [...] On les fait étudier dans [...] Bailly¹ ».

Ce manuel était de tendance rigoriste en morale et Laveille remarque à ce sujet que *« le jeune professeur se posait dès lors en champion des doctrines liguriennes.² »*

L'abbé de la Mennais manifeste ici, comme en d'autres domaines, son aptitude à saisir, dans les apports de la tradition reçue de son milieu, ce qui mérite d'être conservé et défendu, et ce qui est caduc ou source de déviations. Cela se vérifie par rapport aux idées gallicanes ou aux tendances jansénistes contre lesquelles il a été amené, après étude et réflexion, à prendre des positions courageuses.

Travaux littéraires à la Chênaie.

Les deux frères, après leur séjour à Paris, rentrent à la Chênaie. On ne leur interdisait plus l'étude. L'abbé Jean résolut d'écrire sur les matières ecclésiastiques. Il avait rapporté de Saint-Sulpice des vues éclairées sur la situation de l'Église de France, sur les dangers qui la menaçaient et sur les défenses à élever. Son frère pouvait lui être un allié précieux, grâce à ses capacités et ses dons d'écrivain. D'ailleurs les études religieuses attiraient désormais Félicité, et on peut penser que l'air de Saint-Sulpice qu'il avait lui aussi respiré, que les contacts qu'il avait pris avec des jeunes gens

¹ LAVEILLE, *Op. cit.*, I, p. 67, note 3.

² Id.

comme Teysseyre, Bruté, et les auditeurs des conférences de Frayssinoux, l'avaient profondément influencé. Toujours est-il qu'à son retour en Bretagne, Félicité, à la surprise de son entourage, annonce son intention d'aspirer à la prêtrise.

Les deux frères pourraient donc travailler de concert dans le domaine des disciplines ecclésiastiques. Par bonheur, la bibliothèque de la Chênaie, constituée ou du moins augmentée notamment par l'oncle des Saudrais, s'était enrichie d'un fonds théologique provenant des couvents voisins fermés par la Révolution et dont les meubles avaient été mis à l'encan.

L'abbé Jean et Félicité, obligés de continuer leur période de repos à la Chênaie, n'en restent pas moins proches de Saint-Malo grâce au courrier de leurs amis, notamment celui de leurs anciens collègues du petit séminaire. L'abbé Hay envoie à Jean des lettres de sept pages qui paraissent trop courtes : « *Cela fait grand bien!* », assure celui-ci à son correspondant¹.

Ces lettres apportent de précieux renseignements sur l'état d'esprit des deux frères, et chacun y révèle son caractère et ses sentiments profonds. Certaines lettres traitent d'affaires ou entremêlent des réflexions sur l'actualité aux sujets les plus sérieux. L'abbé Jean s'y montre homme de foi, aimant l'Église, portant jusqu'en son ermitage le souci de l'école ecclésiastique qu'il a contribué à fonder et le sort des jeunes aspirants au sacerdoce. Toutefois la solitude lui pèse :

« Ah! mon ami, mon pauvre coeur a besoin que le vôtre vienne de temps en temps le réchauffer, le ranimer, lui rendre et la douce joie, et l'aimable gaieté. Dans la solitude, on est fort tranquille ;

¹ ROPARTZ, *Op. cit.*, p. 45.

mais parfois on est un peu triste et cela fait grand bien de lire des lettres de ceux qu'on aime et qu'on ne peut plus entendre¹. »

De Paris, il donne à l'abbé Hay quelques nouvelles, mais aussi, à l'occasion d'un fait divers, il livre ses réactions avec toute la vigueur de son caractère :

« Les Ursulines sont très certainement rétablies. Mme Bonaparte la mère fut elle-même, il y a quelques jours, porter le décret impérial chez les religieuses de cet ordre, qui sont réunies rue Notre-Dame des Champs. Il est question, dans ce moment, de faire aussi approuver par l'empereur les dames de la Visitation [...]

Le bon M. Bossard m'a envoyé une relation de son voyage à Bordeaux. On commence le jubilé dans le diocèse du fameux Lacombe, évêque d'Angoulême² ; il a menacé de suspendre tous les prêtres qui exigeraient qu'on recommençât les confessions faites pendant la Révolution, vous devinez bien à qui. Ces pays-là ne valent pas le nôtre. Il me parle d'un curé, qui a quatre-vingt mille livres de biens patrimoniaux et qui laisse son église sans tabernacle, le cimetière sans clôture, les missels même sans être reliés, et tous les linges d'une malpropreté repoussante. Dix enfers ne suffiraient pas pour punir un pareil monstre comme il mériterait de l'être. Il ne paraît dans sa paroisse que le dimanche : il en demeure à deux lieues et ne prêche jamais, quoiqu'il soit dans un pays protestant, où les instructions seraient si utiles, si nécessaires! Mon Dieu, quel fléau qu'un mauvais prêtre! J'aimerais mieux perdre dix fois la vie que de penser qu'il pût en sortir un semblable de notre Saint-Malo ; mais non, et il n'y a pas de risque. »³

¹ Lettre sans date, mais qui se situe avant le voyage à Paris. ROPARTZ, *Op. cit.*, p. 45.

² Dominique Lacombe (1749-1823), qui avait prêté serment à la Constitution civile du clergé, fut élu évêque de la Gironde (Bordeaux) puis devint en 1802 évêque concordataire d'Angoulême et Périgueux.

³ *Id.*, p. 49.

Parmi les lettres de cette époque, il faut donner une place à part à celles qu'échangea avec les deux frères La Mennais l'abbé Gabriel Bruté de Rémur. Elles furent publiées dès 1862 par Henri de Courcy et E. de la Gournerie, et nous apportent de précieux témoignages sur la personnalité de leurs auteurs. La première est datée du 24 mai 1806 et adressée à M. Mennaie (*sic*), prêtre, à Saint-Malo :

« Adieu, Monsieur et bon ami, je n'oublierai de ma vie les témoignages d'affection que j'ai reçus de vous ici, dans un séjour bien trop court pour votre santé et pour nous. Oh! votre santé, pour l'amour de Notre-Seigneur et de son Église, ménagez-la le plus possible ; faites-vous bien docile à tout ce qu'exigeront de vous à cet égard des amis prudents [...] Acceptez sincèrement la prolongation de votre exil et prenez-en les moyens efficaces. »¹

Si la date de cette lettre est exacte, il faut admettre que le séjour des frères La Mennais à Paris ne dépassa pas quatre mois.² Une autre lettre de Bruté, du 3 août, est apportée à Jean par l'abbé de Quélen et, à la fin du même mois, l'ami inquiet insiste encore :

« Ménagez, soignez selon tous les meilleurs conseils cette santé qu'il faut comme saint Martin vous résigner à demander avec nous.³ »

De retour à la Chênaie, Jean-Marie et Félicité se consacrent à des travaux littéraires : on en suit les étapes dans la correspondance échangée notamment avec Gabriel Bruté de Rémur. De ces efforts surgiront entre autres deux ouvrages marquants.

¹ Cité par ROPARTZ, *Op. cit.*, p. 53.

² Toutefois plusieurs de ces lettres sont datées par les auteurs de façon douteuse ou même sûrement inexacte.

³ ROPARTZ, 55.



Le manoir de la Chênaie

Le « Torrent d'idées ».

C'est un soir d'automne, dans l'ambiance surexcitée d'une solitude peuplée de rêves d'avenir pour les deux frères, que jaillit une sorte d'illumination sous la plume de Jean qui note fébrilement l'instant : « *Torrent d'idées vagues qui se déborde sur le papier ce 13 novembre 1807, de 4 heures à 5 heures et demie à l'occasion de l'article Jacobites de Bergier...* »

L'idée maîtresse est celle du retour à l'unité des sectes séparées. Une deuxième question surgit, qui concerne l'Église catholique elle-même, son développement et d'abord la promotion de ses élites et de son clergé grâce à une formation appropriée. Mais une Église qui se développe est une Église missionnaire qui conquiert des terres païennes. Il faut songer enfin à tout ce que la Révolution a détruit et qu'il faut relever : ruines des bâtiments mais aussi des institutions.

Des réflexions de cette soirée ; du 'Torrent d'idées' se dégage tout un plan d'action, que la vie entière des deux frères n'épuisera pas, mais tentera de réaliser. C'est ce que montre l'historien Marechal, le premier qui a publié ces pages enfouies dans des archives longtemps oubliées. La première réalisation sera précisément cet ouvrage qui paraîtra sous le titre : *Réflexions sur l'état de l'Église en France au XVIIIème siècle et sur sa situation actuelle.*

Les Réflexions ...

En l'attachant à l'écriture d'un livre, Jean-Marie avait sans doute espéré aider son frère plongé dans ses difficultés intérieures,

dont l'aveu apparaît de temps à autre dans sa correspondance avec ses amis intimes. Entamée en février 1808, la rédaction de l'ouvrage se poursuit durant toute une année, nourrie des discussions entre les deux frères. Comme l'écrit l'abbé Jean¹, le manuscrit de l'ouvrage était prêt le 18 février 1809 :

« *On n'a rien dit des missions protestantes, parce qu'il y aurait trop à dire : nous avons trop de matériaux pour une note, et pas assez pour faire un livre.* »

Jean-Marie s'exprime ici en collaborateur de l'ouvrage, mais il n'hésite pas à reconnaître la place qui revient à chacun : « *Féli, qui comme je vous l'ai déjà dit, a dans tout ceci la principale part*² ... »

Mais les événements se précipitent et modifient la situation religieuse en France : Napoléon annexe par décret les États pontificaux à l'Empire et, le 10 juin 1809, le général Miollis fait flotter le drapeau français sur le Château Saint-Ange, à Rome. Certains passages des *Réflexions* pourraient paraître subversifs, et les auteurs y font d'urgence les corrections jugées nécessaires. Au mois d'août 1809, Jean-Marie accompagne Bruté à Paris pour un temps de retraite. Il en profitera pour voir le libraire Girard. Cela ne suffira pas : la police se saisira de tous les exemplaires disponibles³ et l'ouvrage ne pourra reparaitre librement que cinq années plus tard.

Quant aux critiques, elles ne manqueront pas et Jean-Marie les subit le premier. Mgr de Pressigny, alors ambassadeur de France à Rome, lui écrit :

¹ Lettre à Bruté, *C.G. I*, 55.

² Lettre du 22 juin 1809. *C.G.I*, 67.

³ « *M. Girard me marque qu'on a saisi chez lui 500 exemplaires d'une petite brochure qui a pour titre Réflexions ..., imprimée l'année dernière.* » Lettre de Jean-Marie à Bruté, 17 octobre 1809. *C. G. I*, 75.

« *Un de vos ouvrages que je n'ai lu qu'ici quoique il ait fait de l'éclat à Paris, prouve que vous aviez l'esprit trop tranchant et le style quelquefois amer [...] Qui êtes-vous donc pour dire des évêques : 'Ils ont été entraînés au-delà des bornes dans lesquelles les vrais principes leur prescrivaient de se renfermer ?' [...] Qui vous a donné le droit de déterminer les principes qu'ils devaient suivre ?*¹ »

Félicité, pour sa part, réagit avec sa vigueur coutumière : « *Si l'auteur fait une nouvelle édition, il en dira dix fois plus.*² »

Le Guide spirituel.

Un autre travail littéraire occupe les deux frères. Il faut évoquer ici un moment important de la vie de Félicité de la Mennais qui songe à s'engager dans l'Église et se dispose à recevoir la tonsure qui marque l'entrée dans la cléricature. Le 11 février 1809, Jean-Marie écrit à Bruté et s'inquiète de « *savoir si l'ordination aura lieu dans la première semaine de carême.* »

Félicité vient d'achever le manuscrit des *Réflexions*, il songe à l'ordination qui approche. Pour se soutenir et s'encourager, il traduit et médite un petit livre de Louis de Blois, auteur mystique du XVI^{ème} siècle, dont le style l'enchanté, dont les exhortations lui semblent tout à fait adaptées à son état d'âme : le titre en est *Speculum religiosorum* (Miroir des âmes religieuses).

Dans son ouvrage *La Jeunesse de Lamennais*, l'historien Marechal trace un parallèle éclairant entre les exhortations de Louis de Blois et les confidences de Félicité à quelques-uns de ses amis :

¹ LAVEILLE I, 78.

² BLAIZE, *Op. cit.* I, 228.

« Apprenez à mépriser profondément toutes les choses sensibles, écrit l'auteur spirituel, à mortifier vos passions et vos affections déréglées, à vous oublier, à vous briser vous même avec courage.¹ »



Félicité Robert de la Mennais (1782-1854)
Miniature – famille de la Mennais – vers 1798

Dans ses lettres, Félicité de la Mennais s'estime bien loin de cet idéal, et sa conclusion est inquiétante : « Une chose toutefois me rassure un peu : j'obéis à des conseils que je dois respecter et ce m'est une raison d'espérer de la miséricorde de Dieu les secours qui me sont nécessaires². »

Au jugement de Marechal, une même inspiration a conduit les deux frères La Mennais à l'écriture, et elle a sa source dans le *Torrent d'idées* : le livre des *Réflexions* est une première réponse à la lutte contre le mal qui frappe un siècle fortement marqué par l'indifférence ; la traduction du *Guide spirituel* donne

¹ *Guide spirituel*, I, 3.

² Lettre à Bruté, 17 février 1809. DE COURCY, p. 29.

aussi des armes pour lutter contre le mal intérieur auquel chacun est affronté.

En ce qui concerne ce dernier ouvrage, on peut conclure, des lettres échangées par les deux frères avec Bruté de Rémur, que le travail de traduction a été réalisé en commun par Jean et Félicité bien que l'édition ne le porte pas. En effet l'abbé Jean demande à Bruté de remettre l'ouvrage à un ami de son frère, « *sans lui dire de qui est le livre et en nous recommandant à ses prières*¹ ». Bruté écrit à ce propos : « *Heureux amis, d'avoir traduit de telles choses !* » ou encore : « *Qui des deux l'a fait ?* »

Réponse aux objections des athées.

Un autre ouvrage occupe à cette époque l'activité des deux La Mennais : le manuscrit de la *Réponse aux objections des athées* se trouve dans les papiers de l'abbé Jean : c'est un cahier de 36 pages, tout entier de sa main, et intitulé : *De Dieu*. Le texte porte en exergue une devise empruntée à Vincent de Lérins, auteur familier de l'abbé de la Mennais : « *Eadem quae didicisti doce, ut cum dicas nove non dicas nova*³. »

Les deux frères utilisent un travail réalisé vraisemblablement dès les années 1804-1805, estime l'historien Marechal, et ils l'envoient à Bruté en sollicitant son avis :

« *Il nous revient dans l'idée de retravailler la Réponse aux objections des athées, qu'on pourrait peut-être rendre utile*

¹ Lettre du 8 avril 1809.

² Cf. LE GUILLOU, *Op. cit.*, p. 44.

³ « *Enseigne les choses mêmes que tu as apprises ; dis les choses d'une manière nouvelle sans dire pourtant des choses nouvelles.* »

[...]Vous nous reconnâtes, j'espère, pour les compatriotes de ce bon archidiacre que l'on voyait sans cesse écrire, écrire ce qu'il avait entendu dire¹. »

Félicité, alors sur le chemin du retour à la foi, avait entrepris de combattre les arguments des athées et Marechal voit poindre dans ce manuscrit des marques de son inspiration. Quant à Jean-Marie, il s'exprime à propos de ce texte sans ambiguïté dans une lettre du 1^{er} avril 1809 à Gabriel Bruté de Rémur :

« Je profite d'une occasion pour vous envoyer ma Réponse aux objections des athées. Je vous prie de la critiquer bien librement ; vous ne pouvez pas me faire plus de plaisir. D'ailleurs comme je compte faire lire ce petit ouvrage à nos jeunes gens pour qui principalement je l'ai composé, je serais très fâché qu'il ne fût pas exact². »

Avis spirituels.

L'abbé Jean a aussi composé des *Avis spirituels* qui montrent bien que les recherches historiques et théologiques ne détournent pas son âme de l'engagement spirituel ; sous sa plume jaillissent des conseils qu'il veut soumettre au jugement de son ami Bruté :

« Je vous envoie quelques Avis que j'ai donnés à quelqu'un qui me les demandait. Peut-être pourrait-on en faire une petite feuille : vous en jugerez³. »

L'ami répond et Jean-Marie tient compte fidèlement de ses remarques⁴. Ce genre d'échange montre bien le degré d'intimité qui

¹ Lettre du 1^{er} mai 1809. DE COURCY, 60.

² C.G.I, 60.

³ Lettre du 1^{er} avril 1809. C.G.I, 61.

⁴ Id. 78.

les unit : à Bruté qui a profité des vacances de Pâques 1809 pour remplacer dans sa paroisse le recteur de Brutz, et communiqué à Jean-Marie ses impressions, celui-ci écrit :

« Vous avez passé à Brutz une quinzaine délicieuse : vous aurez prêché, vous aurez crié au saint Amour, et vous aurez trouvé des esprits dociles qui auront reçu la parole sainte avec foi et reconnaissance. Le cœur est ivre de joie quand il voit celui de ces pauvres bonnes gens s'ouvrir à la grâce et la goûter et la laisser fructifier tout ce qu'elle veut. Oh ! que n'y fait-elle pas ? » Suit ce cri du cœur : *« Je vous quitte pour aller à l'office. La belle semaine ! Mourons avec Jésus-Christ, mourons sur la croix¹ ! »*

Il est bien évident que le temps des travaux littéraires déborde la période du séjour à la Chênaie de Jean-Marie et Félicité de la Mennais et du temps qu'ils y ont passé ensemble. C'est vrai pour les ouvrages déjà signalés ; mais cela se vérifie surtout pour le plus important, celui que les deux frères entreprennent pour la défense de l'Église que les événements allaient placer dans l'actualité : la *Tradition de l'Église sur l'institution des évêques*.

Le retour à Saint-Malo se fit pour l'abbé Jean avant même que sa santé fût parfaitement rétablie. Mais M. Vielle ployait sous le fardeau. En décembre 1807, l'abbé Jean quitte la Chênaie. Par son influence et le poids de son exemple, il avait donné à l'Église un écrivain religieux et un apologiste, en la personne de son frère Félicité.

¹ Lettre du 1^{er} avril 1809. C.G.I, 61.



Jean-Marie de la Mennais (1780-1860)
Par Paulin Guérin

II. - DÉVELOPPEMENT DU PETIT SÉMINAIRE (1808-1810).

« Quelque part que je jette les yeux sur les membres de la Société du Coeur de Jésus, je n'en vois aucun qui ne remplisse ses fonctions avec zèle », écrivait le Père de Clorivière¹.

La petite communauté des fondateurs du collège de Saint-Malo, dès 1802, justifie cette déclaration : chacun d'eux se dépensait jusqu'à la limite de ses forces.

L'abbé de la Mennais avait dû s'arrêter, atteint par la maladie. Quelques mois après lui, l'abbé Engerran tombe à son tour. De la Chênaie, l'abbé Jean alerte le P. de Clorivière qui appelle tous ses amis à prier pour un homme *« que tout le clergé de Saint-Malo devrait s'efforcer de soulager, parce qu'en tout temps il s'est épuisé pour le bien du diocèse. »*

Hélas!, à bout de forces, M. Engerran meurt le 4 décembre 1806. L'abbé Vielle recueille le fardeau : tout en détaillant la situation de sa maison, il demande réconfort à son supérieur de Paris :

« Chargé par Mgr l'évêque de Rennes de la direction du petit séminaire nouvellement établi à Saint-Malo, je me voyais dans une espèce d'impossibilité de continuer cette bonne oeuvre [...] Nous réunissons dans la même maison les humanités, la philosophie et la théologie et jusqu'à ce moment, nous ne sommes que quatre à pourvoir à tout ». De plus, le pauvre supérieur se

¹ Jacques TERRIEN, *Histoire du P. de Clorivière*, p. 411.

voit « *obligé, par la maladie de notre cher La Mennais, de faire celles de professeur de théologie et de suppléant de vicaire*¹ ».

Situation du petit séminaire.

La loi du 11 floréal, an X, attribuait aux conseils municipaux le choix des instituteurs et professeurs et le droit de régler leurs honoraires. On a vu que celui de Saint-Malo, dès lors que les maîtres de l'école ecclésiastique ouvraient leurs classes aux enfants de la ville, était disposé à leur verser des subventions. Mais où loger les élèves qui affluent ?

La réponse fut apportée par la générosité de Jacques Alain Bichat, ancien capitaine de vaisseau, qui fit donation au diocèse de deux maisons pour être mises à la disposition du collège dirigé par M. Vielle, sous la condition expresse qu'il soit véritablement une école ecclésiastique. La donation fut autorisée par décret du 3 août 1807. On fit les aménagements nécessaires.

À la même époque, le 20 juillet 1807, M. Bichat fit également cession au diocèse d'une autre maison, destinée à augmenter les capacités d'accueil du petit séminaire. Cette donation fut autorisée par décret impérial du 10 septembre.

Le 3 décembre 1807, l'abbé de Grandclos écrit à l'évêque pour lui annoncer qu'il n'est pas encore en mesure de présenter des jeunes gens aux prochaines ordinations :

« Comme ils ne sont au latin que depuis trois ans et quelques mois, ils ont encore besoin de neuf à dix mois pour avoir la tête suffisamment meublée de morale. Mais nous aurons, à la rentrée, une quinzaine d'élèves, dont quatorze décidés à l'état

¹ Id., p. 417.

ecclésiastique. Nos humanités vont en augmentant pour le nombre et l'application¹. »

C'est la situation que trouve l'abbé Jean-Marie de la Mennais en rentrant de la Chênaie, à la fin du même mois.

Écrivant, le 2 février 1808, à son ami Gabriel Bruté, l'abbé Jean apporte des précisions qui montrent avec quel dynamisme il venait de reprendre son poste à Saint-Malo :

« Nous avons maintenant environ quatre-vingts écoliers de toutes classes [...] sur lesquels on peut en compter plus de soixante pour l'état ecclésiastique. Tous sont animés du meilleur esprit, grâce au zèle ardent et aux soins infatigables de M. Vielle, qui est à la tête de cette excellente oeuvre. Nous sommes sur le point d'acheter plusieurs vieilles mesures qui touchent la maison qui nous a été donnée, et encore une autre maison voisine, toute neuve, où nous nous proposons de réunir les ordinands². »

Les classes élémentaires, on l'a dit, avaient d'abord été confiées à des anciens élèves qui avaient achevé leur cycle d'enseignement, et parmi eux M. Bachelot.

Mais l'évêque avait des vues sur cet abbé Bachelot, qu'il avait l'intention de nommer vicaire. L'abbé Jean, qui l'appréciait particulièrement, insista vivement près de Mgr Énoch pour le garder ; sa lettre, datée du 7 janvier 1808, nous éclaire sur les conditions où se trouvait le collège :

« M. Bachelot veille sur toutes les classes et il en fait une, composée de vingt-cinq écoliers. Il assiste en outre à la leçon d'écriture, de sorte que, le matin, il entre en classe à huit heures et n'en sort qu'à plus d'onze heures. Dans l'après-midi, il y entre à

¹ LAVEILLE, I, 97.

² C.G. I, 39.

deux heures moins un quart et il est souvent près de cinq heures quand il en sort. Le samedi, il fait le catéchisme à tous les écoliers du petit séminaire réunis ; le jeudi, il les mène à la promenade et chaque jour il veille sur les études et leur conduite avec un zèle plein de douceur et une intelligence rare. Si, parmi eux, il s'en trouve quelques-uns qui aient besoin d'être aidés d'une manière particulière, il s'en charge avec empressement, quoiqu'ils ne soient pas même de sa classe, et il consacre à leur instruction une partie du peu de temps qui lui reste. C'est encore à lui que s'adressent les parents pour tous les détails qui concernent leurs enfants, et ils ont en lui la plus grande confiance [...]

Ne croyez pas, Monseigneur, qu'il soit déterminé à remplir avec autant de zèle ces importantes mais pénibles fonctions par les avantages qu'il en retire. Vous en serez peut-être surpris ; cependant la vérité est que nous ne lui payons rien, absolument rien. Il a seulement sa pension chez M. Bichat, qui la lui donne gratis parce qu'il admire un pareil dévouement et qu'il en sent tout le prix.»

Et l'abbé de la Mennais ajoute ces paroles qui nous révèlent le climat qui régnait dans la maison :

« Enfin, Monseigneur, permettez-nous de vous observer que l'union la plus intime règne entre tous les professeurs de votre petit séminaire. Ils s'aiment les uns les autres ; ils s'entr'aident ; ils suivent tous la même méthode et ils sont animés du même esprit. Ce parfait accord est notre seule richesse et [...] nous ne craignons rien tant qu'un changement quelconque, qui peut-être pourrait nous l'enlever ».¹

Ce plaidoyer si convaincant emporta l'adhésion de l'évêque.

¹ C.G. I, 38.



Collège de Saint-Malo : la porte d'honneur.
Hervin – Histoire du collège de Saint-Malo

Ancien élève comme l'abbé Bachelot, l'abbé Langrez rivalisait de zèle avec lui. Il fut chargé en 1807, des classes de troisième et de seconde. Simple tonsuré, il avait déjà assuré la cinquième tout en étudiant philosophie et théologie. Plus tard, il devait assurer la rhétorique, dût sa modestie en gémir. Mais il savait retenir l'attention et l'affection de ses élèves ; l'abbé de la Mennais lui était également très attaché.¹

À ceux qui précèdent s'ajoutaient l'abbé Hay, M. Lévêque, qui, en l'absence de l'abbé de la Mennais, avait assuré les cours de philosophie, l'abbé de Léhen, MM. Pierre Ruault, Noël et Marchais.

Développement de l'école ecclésiastique.

Bientôt, les maisons de M. Bichat s'avèrent trop petites. L'abbé Jean, qui se montre particulièrement dynamique dans cet effort pour le développement du petit séminaire, envisage l'achat d'une autre maison, proche du collègue :

« La seule chose qui nous embarrasse, écrit-il à l'évêque, c'est de trouver 7000 francs dont nous avons besoin. »²

S'il s'adresse à l'évêque, c'est qu'il a besoin de son accord pour participer aux libéralités qu'accepte de faire M. Thomas, un Malouin qui arme pour la course et vient de réaliser deux arraisonnements fructueux :

« Nous venons vous demander, Monseigneur, s'il ne serait pas possible que nous fussions associés au bonheur de M. Thomas et

¹ L'abbé Langrez devint plus tard chanoine de Quimper, missionnaire et fondateur d'une congrégation religieuse féminine. Cf. Comtesse de TREMAUDAN, *Comment s'est fondée en Bretagne une institution de charité*, Paris, 1882.

² LAVEILLE, I, p. 102.

si ce serait être trop hardis que d'espérer une petite part dans le produit de ses belles prises. »

Une nouvelle occasion se présente : le 28 mars 1808, les responsables du petit séminaire peuvent prendre possession du superbe hôtel situé près de l'antique chapelle Saint-Aaron, que cède au diocèse M. François-Marie Le Fer de Beauvais, par donation entre vifs et irrévocable.¹

Il s'agit d' *« une grande maison bâtie en forme d'hôtel, située au haut de la rue des anciens cimetières [...] composée d'un rez-de-chaussée, caves, deux étages, mansardes, greniers, grande et petite cour, remise, écurie, logement de portier, plate forme et autres dépendances »*²

Cette donation est faite *« pour le dit établissement du petit séminaire de cette ville jouir, faire et disposer de la dite maison comme de chose lui appartenant en toute propriété »*, à charge de faire dire et célébrer à perpétuité, dans une des églises de Saint-Malo, une messe basse à l'intention du donateur et de sa famille.

Restait toutefois à obtenir l'autorisation impériale, conformément aux dispositions des articles 910 et 937 du code civil. Elle fut accordée le 29 mai 1808.

Cependant, par une lettre du 26 avril 1808, l'abbé de la Mennais donne des renseignements complémentaires sur cette opération :

« Je vous ai marqué que nous comptions acheter une maison voisine de celle où est maintenant notre petit séminaire ; mais toutes les deux ensemble eussent encore été trop petites, le nombre de nos élèves augmentant chaque jour, et d'ailleurs elles sont situées dans un quartier où il ne nous convient pas de rester.

¹ Cf. DE COURCY, *Op. cit.*, p. 22.

² Copie autographe de l'acte par l'abbé de la Mennais. Arch. Dioc. de Rennes, 4 J.

En conséquence nous avons pris le parti de nous transporter ailleurs et, espérant que le bon Dieu voudra bien nous ouvrir les trésors de sa Providence, nous venons d'acheter un des plus grands et des plus beaux hôtels de notre ville, bâti en pierres de taille, bien situé, bien réparé, qui réunit tous les agréments et toutes les convenances. Le propriétaire en a fait au diocèse une donation pure et simple et, par un acte sous seings privés, l'abbé Hay, l'abbé de Léhen et moi, nous lui avons garanti une rente viagère de 2500 francs. Il a 72 ans, et en vécût-il 85, notre marché serait encore excellent. Nous sommes d'autant plus contents de l'avoir fait, que nous nous trouvons placés près de l'ancienne chapelle de Saint-Aaron, qui, dit-on, sera bientôt mise en vente. Or, si nos moyens nous permettent de l'acquérir, ne sera-t-il pas bien consolant pour nous de former de nouveaux apôtres dans le lieu même d'où sortit saint Malo pour annoncer l'évangile aux habitants d'Aleth ? Mon Dieu! puissions-nous être remplis de ce zèle ardent, de cet esprit de feu qui l'animait, et nous sanctifier comme lui, en travaillant de toutes nos forces à sanctifier les autres! »



Chapelle Saint-Aaron
Herpin - Histoire du collège
de Saint-Malo

Ainsi, il parle d'achat et révèle la constitution d'une rente viagère au bénéfice de M. Le Fer de Beauvais. Et surtout, il manifeste les sentiments qui l'animent et que partagent ses confrères professeurs, tous solidaires et prêts à s'engager dans la mesure de leurs moyens pour assurer l'avenir du séminaire.

Au moment où il écrit sa lettre, l'installation n'est pas encore réalisée, car, explique-t-il, « *des considérations puissantes nous empêchent de nous établir de suite dans notre nouveau local* », mais il espère vivement que les obstacles disparaîtront bientôt :

« *Je vous prie de (le) demander bien instamment au bon Dieu. Il s'agit de sa gloire, nous ne cherchons, nous ne voulons qu'elle et nous ne négligerons rien pour la procurer.* »¹

D'autres dons importants sont consentis vers la même époque, au bénéfice du collège ecclésiastique.

Mlle Hélène Beaumont, par testament du 2 août 1808, donne et lègue à Monseigneur l'évêque de Rennes, au profit du petit séminaire de Saint-Malo une rente de 100 francs sur l'État et de plus une somme de deux mille livres tournois, principal de pareille somme due à l'évêque par les enfants et héritiers de M. de Saint-Gilles et de Mme du Fresne son épouse².

Mlle Rosalie Auffray de la Gâtinais, par testament du 6 janvier 1810 donne et lègue en toute propriété à Mr Jean Charles Louis Vielle, prêtre, directeur du petit séminaire de Saint-Malo, une inscription de 696 francs de rente perpétuelle avec tous les arrérages dus et échus à l'époque de son décès. En réalité à l'époque de la succession, l'établissement avait été supprimé, comme nous le verrons³. Mais la testatrice avait statué qu'en cas de fermeture du

¹ Cité par ROPARTZ, *Op. cit.*, p. 71-72.

² Arch. Dioc. de Rennes, 4J St-Malo.

³ L'abbé de la Mennais adresse à ce sujet, le 2 février 1814, une lettre à l'évêque

petit séminaire, la rente serait affectée à de jeunes aspirants à l'état ecclésiastique sous l'unique condition qu'ils étudient à Saint-Malo, quel que soit l'établissement : ainsi ce legs, dûment autorisé par décret impérial, put être appliqué selon le voeu de la donatrice¹.

Les héritiers Gouyon de Beaufort avaient décidé solidairement un transfert de fondation au profit du petit séminaire. Dans ce dernier cas encore, l'intervention de l'abbé de la Mennais est manifeste : c'est lui qui rédige, le 1er mars 1809, l'acte signé par les héritiers Gouyon de Beaufort et destiné à être soumis pour approbation à l'évêque de Rennes. Celui-ci autorise, le 16 mars, M. Vielle à accepter l'offre. Il s'agit d'une somme correspondant à la valeur des terres de Lorette et du Tronchet, affectées autrefois à la fondation de la chapelle de Beaufort - démolie pendant la Révolution -, amputée d'une part, celle de Casimir Gouyon, dont le gouvernement s'est emparé. Le montant définitif est de deux mille sept cent quarante deux livres, à charge pour le séminaire d'assurer chaque année quarante-cinq messes, « *celles qui chaque année devaient être dites dans la chapelle de Beaufort.* »²

On sait par ailleurs que les deux frères La Mennais avancement, pour leur part, la somme de dix mille francs au profit de l'établissement.

L'avenir matériel du petit séminaire était donc assuré; l'espace et les ressources ne manquaient pas ; en conséquence le nombre des élèves doubla.

de Rennes, pour faire le point de la situation. Arch. Dioc. de Rennes, 4J St-Malo.

¹ A la date de la lettre citée ci-dessus, les arrrages de la rente se trouvaient entre les mains de Me Bourdet, notaire, qui les tenait à la disposition du diocèse, au bénéfice des ayants-droit.

² Arch. Dioc. de Rennes, 4 J St-Malo.

Mais tous ces engagements de l'abbé Jean mettaient à rude épreuve sa santé à peine remise. Ses plus chers amis s'en inquiétaient, tel Gabriel Bruté qui lui écrit, l'avant-veille de la Pentecôte 1808 :

« Votre santé un peu meilleure, et celle de votre frère : ménagez donc ce précieux retour; n'abusez pas de ces nouvelles avances que le Seigneur vous fait pour consoler votre zèle. Craignez, si vous vous livrez trop à la première confiance, d'être obligé ensuite de la sevrer pour plus longtemps encore ; tandis qu'avec les égards convenables, frère âne vous pourra rendre, bien longues années, fidèle service ; un peu de soin pour le pauvre animal et que l'esprit ne le consume pas ainsi tout d'un coup. »¹

Le conseil était judicieux, et venait d'un ami sincère. Mais la réponse de l'abbé Jean lève le voile sur ses sentiments profonds et sur la générosité de son cœur :

« Hier, je dis à mon imagination : "Va, je te suivrai ; pénétrons ensemble dans l'avenir.- Nous marchâmes pendant cinq minutes; la tête me tournait, je ne savais plus où j'en étais. Cependant ma pauvre raison, tout étonnée, toute tremblante, eut encore assez de forces pour me dire ceci : -"Jean, dans une heure peut-être tu ne seras plus ici-bas; pourquoi donc veux-tu savoir ce qui s'y passera demain ? Attends dans une profonde paix ; confie-toi en Celui qui peut tout et ne trompe jamais. Tu as sa parole ; cette parole a créé le monde, et tu craindrais que le monde ne fût plus puissant qu'elle!

-Non, mon Dieu, je ne crains rien. Vous êtes avec nous, qui sera contre nous ? Mon Dieu, peut-être nos crimes forceront-ils votre justice à permettre que les méchants triomphent et nous empêchent de faire le bien ce soir ; mais, mon Dieu, votre miséricorde nous laisse encore la liberté de faire le bien ce matin.

¹ Cf. ROPARTZ, *Op. cit.*, p. 74.

Ah! mon Dieu, nous ferons le bien ce matin, en bénissant votre miséricorde. »¹

L'homme de foi et d'action que fut Jean-Marie de la Mennais se peint lui-même en ces lignes.

La bibliothèque.

Le nombre des théologiens augmentait au rythme du développement du petit séminaire; mais les livres manquaient. Or l'abbé Jean n'ignore pas qu'à la mairie de Saint-Servan sont entreposés « *un tas de vieux livres de théologie qui appartenaient autrefois aux capucins et qui aujourd'hui, écrit-il à Mgr Énoch, sont évidemment à nous par droit de convenance [...] Ils sont restés sous la dent des rats qui s'en nourrissent tous les jours et ne tarderont pas à les avoir entièrement détruits.*

Monseigneur, je vous le demande en grâce, ayez pitié de ces pauvres théologiens et ouvrez-leur votre petit séminaire comme un asile. Là, on les soignera, on les consultera et ils seront encore utiles. »²

L'abbé de la Mennais rédige une demande adressée au préfet du département le 29 décembre 1807, le priant de vouloir bien autoriser Mr le maire de Saint-Servan à les remettre au petit séminaire de Saint-Malo. Cette requête, signée du directeur et des six principaux professeurs, est appuyée d'une double recommandation : celle de M. Meslé de Grand Clos, vicaire général et celle de l'évêque de Rennes lui-même, qui signe le 4 janvier 1808.³

¹ DE COURCY, *Op. cit.*, p. 12.

² Lettre autographe, AFIC. Cf. LAVEILLE, *Op. cit.*, I, p. 103.

³ Lettre et répertoires figurent aux Arch. Dép. d'Ille-et-Vilaine.

Tous ces ouvrages, qui figurent au catalogue au nombre d'environ deux mille six cents, avaient été arrachés, le 28 janvier 1792, à la bibliothèque du couvent des capucins de Saint-Servan où ils remplissaient huit armoires ou autres meubles. La plupart concernaient l'étude de la Bible et des sciences ecclésiastiques : théologie, patristique, droit canon et civil, controverses, mais on y trouvait aussi des sermonnaires, des ouvrages historiques et plusieurs centaines de livres rédigés en espagnol, italien ou portugais.

La requête fut accueillie favorablement et les grands élèves purent bénéficier de cet héritage des anciens Capucins.

Échanges spirituels.

L'abbé Gabriel Bruté de Rémur était depuis le 4 novembre 1808 professeur au grand séminaire de Rennes. Comme le montre la correspondance entre lui et Jean-Marie de la Mennais, les deux amis échangent livres de théologie, notes et travaux personnels ; surtout ils s'encouragent mutuellement dans la vie spirituelle et dans leur apostolat au service des aspirants au sacerdoce.

Bruté dresse un catalogue de livres utiles à un jeune prêtre et consulte à ce sujet l'abbé Jean. Celui-ci soumet à son ami des questions de morale ou de théologie et ce dernier, s'il en est besoin, s'adresse à Saint-Sulpice pour obtenir de plus amples éclaircissements. C'est à Bruté que Jean-Marie de la Mennais adresse les *Avis spirituels*¹ qu'il a rédigés pour un prêtre de ses amis. C'est encore à lui qu'il présente, le 1^{er} avril 1809, la *Réponse aux objections des athées*.

¹ Le texte des *Avis spirituels*, déjà publié à Ploërmel, figure en appendice dans LAVEILLE, *Op. cit.*, I, App. A.

Les deux prêtres n'oublient pas le moyen d'action que constitue, pour soutenir la vie spirituelle des jeunes gens qui leur sont confiés, la formation de congrégations de la Sainte-Vierge. Celle de Saint-Malo fonctionne sous la direction de l'abbé Jean, mais celle que Gabriel Bruté dirigeait au grand séminaire de Rennes attira l'attention de la police impériale et fut dissoute peu de temps après sa fondation.

C'est dans ses lettres à Bruté que Jean-Marie livre les secrets de son âme :

« Mon ami, quand viendront pour nous les années éternelles ? Elles s'avancent, elles se précipitent, les voilà venues... Oh ! nous allons donc vivre en Dieu seul ! Mon cher Bruté, que nous serons bien là ! Oh ! quand entrerais-je dans la joie de mon Seigneur, dans la joie de mon Dieu ? Toedet me vivere¹. Je le dis du fond du coeur et je le redis encore, quand entrerais-je dans la joie de mon Dieu ? Allons voir Dieu : Dieu seul, Dieu seul et toujours Dieu seul² ! »

Quant au P. de Clorivière, impliqué par erreur policière dans le complot de la machine infernale, il est arrêté le 5 mai 1804, détenu d'abord dans la prison du Temple à Paris, puis, sur parole, dans la demeure d'un médecin, dans la banlieue parisienne, jusqu'à sa libération le 8 avril 1809. Mais on ne peut correspondre avec lui que difficilement ; de plus il détruisait, par mesure de sécurité, les lettres qu'il recevait, si bien qu'il reste peu de traces des échanges qui ont pu se produire durant cette période entre le fondateur de la Société du Cœur de Jésus et ses membres de Saint-Malo. On sait que Jean-Marie de la Mennais le rencontre à Paris en février 1806 ;

¹ « Vivre m'est à dégoût. »

² C.G.I, 9.

mais M. Vielle, surchargé de besogne, tarde à écrire au P. de Clorivière et celui-ci lui en fait reproche¹.

Reprise des travaux littéraires.



Mgr Simon Gabriel Bruté de Rémur
(1779-1839)
Évêque de Vincennes (Etats-Unis)

L'historien Marechal fait commencer en janvier 1809 les premiers travaux sur l'ouvrage *Tradition de l'Église sur l'institution des évêques*. À la demande de Bruté les deux frères ont travaillé à rédiger quelques observations sur les *Opuscules* de Fleury qu'ils estiment teintés de gallicanisme, car ils mesurent l'urgence de la situation : « *Nous savons combien il est important d'étudier à fond la matière de l'Église ; aujourd'hui rien n'est si essentiel*². » Aussi demandent-ils à leur

ami de leur fournir des armes : « *Tâchez de nous procurer Febronius et les Actes de Joseph II.* »

¹ Cf. MORLOT, *Op. Cit.*, p. 173.

² Lettre du 4 juillet (1807). Antidatée : lire 1809.

L'actualité de l'Église de France les appelle à d'autres travaux. Bruté, au séminaire de Rennes, est préoccupé des lacunes de l'enseignement théologique. Par ailleurs, Napoléon prépare son divorce : est-ce par hasard que Jean-Marie de la Mennais, en juillet 1809, s'intéresse aux « *empêchements dirimants au mariage*¹? » Au cours de ce même mois, le Pape est fait prisonnier à Savone, l'empereur est l'objet d'une bulle d'excommunication ; vingt diocèses se trouvent vacants. La question de l'investiture spirituelle des évêques devient donc d'une brûlante actualité. Mais qu'en est-il de la position de l'Église sur ce point ?

Jean-Marie de la Mennais voit l'objectif ; mais il mesure l'obstacle : « *Je ne suis qu'un pauvre écolier*² », écrit-il à Bruté le 20 juillet 1809. Mais déjà sa pensée se précise et s'affirme : « *Le prince n'a aucun droit sur les choses purement spirituelles.* »

Jean-Marie de la Mennais pourtant écarte encore l'idée d'un livre :

« *Dieu veuille nous préserver d'avoir jamais à traiter de matières si délicates. Cependant je sens très bien la nécessité de les étudier et je voudrais les posséder à fond ; mais pour cela tout me manque.*³ »

Une fois encore la tournure des événements va précipiter la décision...

¹ C.G.I., 71.

² Id.

³ Lettre du 20 juillet (1806) C.G.I., 4. Cette lettre est évidemment antidatée : il faut lire 1809.

Évolution de la situation du petit séminaire.

Jean-Marie de la Mennais devait en effet préparer son âme aux épreuves qui allaient survenir. L'empereur restreint le nombre des ordinations dans les diocèses ; il écourte les listes de sous-diacres, de candidats à la prêtrise. En 1808, 37 prêtres seulement ont été ordonnés dans 18 des diocèses de France qui comptent pourtant plus de douze mille cures à pourvoir.

Cette situation retentit douloureusement dans le coeur de l'abbé Jean :

« Mon digne ami, mon pauvre coeur est navré : tout ce qu'on voit est triste, tout ce qu'on entend est douloureux. »

Mais il ne se laisse pas abattre :

« Dans quel moment, mon tendre ami, fut-il plus nécessaire de nous unir intimement et de nous serrer, en quelque sorte, les uns contre les autres ? (...) Puisque nos prières sont nos meilleures armes, joignons-les et demandons ensemble au Seigneur qu'il donne à notre pauvre France un véritable apôtre, qui renouvelle la face de la terre. Oh! si Dieu suscitait au milieu de nous un François-Xavier, que de miracles n'opérerait-il pas encore. »¹

L'abbé de la Mennais se bat dans son diocèse et dans sa région de Saint-Malo. On y fait des quêtes destinées à venir en aide aux élèves pauvres. Des recteurs dévoués s'ingénient à instruire, dans leur presbytère, les aspirants au sacerdoce.

Une lettre de Bruté à Jean nous apporte un éclairage sur cette situation difficile, vécue dans un contexte d'inquiétude face à l'avenir. Envoyé par le supérieur du grand séminaire de Rennes

¹ LAVEILLE, *Op. cit.*, I, p. 109. Lettre du 2 février 1808.

visiter et encourager les recteurs qui préparaient dans leur paroisse de futurs ordinands, il écrit :

« Que les campagnes sont encore bonnes, mon ami![...] Partout une pureté de foi et d'amour pour l'Eglise que rien n'ébranlera, si l'on sait assez compter sur elle. À Lieuron (vous direz : c'est encore du Saint-Malo¹!), à Lieuron, je déjeûnai hier chez un digne recteur qui, lui seul, réunit vingt-et-un élèves de toutes classes.

Il nous donna un théologien l'an dernier; il va nous en donner un autre. Tout cela comme au Lou, en camp volant, apportant son pain le matin, se dispersant le soir dans la paroisse et les paroisses environnantes. À Mernel, j'en vis un autre dont deux élèves furent prêtres à la Trinité, dont nous avons deux ordinands, et qui en forme encore cinq autres. Mon bon ami, tout cela me touche aux larmes, rien qu'à vous écrire. J'embrassais encore l'un après l'autre les chers séminaristes de Lieuron, avec une effusion de tendresse que je ne savais contenir et je leur disais ce que je pouvais ; mais aucune parole ne servait mon coeur, et je recommençais seulement à les embrasser. Imaginez-vous leur classe en un cellier obscur et sous tuiles, une seule petite fenêtre; toutes ces petites vestes de bure et de toile avec le chapeau de paille ; mais des figures d'une candeur! et plusieurs marquant des talents comme enfouis! Et ce feu caché que le Seigneur daignera sans doute allumer pour sa pauvre Église![...] Adieu! cher Jean, cher Féli, cher Hay, cher Vielle, plus tendrement unis que jamais pour les temps qui approchent. »²

En 1808, le petit séminaire de Saint-Malo, dans ses nouveaux bâtiments, compte 130 élèves. Comme cour de récréation, ils ne disposent que des remparts de Saint-Malo. Mais le dimanche, à la cathédrale, vingt ordinands s'avancent, pieuse procession en aubes, à la grande joie et à l'édification des fidèles.

¹ Paroisses ayant appartenu à l'ancien diocèse de Saint-Malo.

² Ch. BRUTE DE REMUR, *Vie de Mgr Bruté de Rémur*, p. 130.

Les fondateurs de l'établissement commençaient à goûter le fruit de leurs labeurs ; c'est alors que survint l'orage qui annonçait la tempête.

Face à la volonté du pouvoir impérial d'assurer sa mainmise sur l'Église de France, il fallait s'attendre à des combats autour de ces lieux de formation et d'espérance pour l'avenir que constituaient les petits séminaires. À peine celui de Saint-Malo s'était-il affermi, développé, installé convenablement, après des débuts difficiles, que se multiplient les menaces contre son existence même.

Création de l'Université impériale.

Promulgué le 7 mars 1808, un décret signé de l'Empereur révélait la prétention du pouvoir de contrôler la formation de la jeunesse en France :

« L'enseignement public dans tout l'Empire est confié exclusivement à l'Université. Aucune école, aucun établissement quelconque d'instruction ne peut être formé hors de l'Université impériale et sans l'autorisation de son chef. Nul citoyen ne pourra ouvrir d'école ni enseigner publiquement sans être membre de l'Université et gradué dans une de ses facultés. »

Les responsables religieux purent espérer quelque temps que l'enseignement dans les séminaires, étant entièrement organisé en vue d'objectifs particuliers, pourrait échapper à cette emprise de l'Université. La nomination comme Grand Maître d'un chrétien convaincu, M. de Fontanes, la présence dans le Conseil supérieur de deux personnalités éminentes de l'Église de France, Mgr de Bausset et M. Émery, semblaient justifier la confiance d'un certain nombre d'évêques et de prêtres dans la bienveillance du gouvernement. Mais beaucoup s'inquiétèrent, à juste titre, et parmi

eux le directeur du petit séminaire de Saint-Malo, ainsi que l'abbé Jean-Marie de la Mennais.



M. Émery, supérieur de Saint-Sulpice (1732-1811)

Celui-ci s'adresse à Saint-Sulpice pour obtenir des renseignements sur les intentions du gouvernement. M. Duclaux lui répond :

« M. Émery m'a dit que les petits séminaires, ne faisant pas partie de l'Université, n'étaient pas soumis à la juridiction du Grand Maître. Vous n'avez pas ainsi besoin d'un diplôme. Observez pourtant qu'il faut pour cela que votre maison soit un véritable

petit séminaire, agréé comme tel par l'évêque diocésain, et qu'il n'y ait dans cette maison que des sujets qui se destinent à l'état ecclésiastique. Si vous admettez dans ce séminaire des jeunes gens qui ne veulent pas être ecclésiastiques, dès lors vous éprouverez des difficultés. »¹

Et il lui recommandait d'écrire au Grand Maître de l'Université pour demander des éclaircissements.

Justement inquiet pour l'existence même de son établissement, l'abbé Jean, pendant les derniers mois de 1808, s'efforce d'amener Mgr Énoch à reconnaître officiellement la maison de Saint-Malo comme petit séminaire.

« Vous ne sauriez croire, écrivait-il le 24 décembre 1808 à son ami Bruté, combien on a été content d'apprendre que la quête de notre pauvre petit arrondissement serait appliquée au séminaire de Saint-Malo. Cela a produit le meilleur effet sous tous les rapports. Je ne désespère pas de devoir à M. de la Guérettrie plusieurs fois cinq mille francs ».²

Quelques jours plus tard, le 29 décembre, il rédige un mémoire destiné à l'évêque, qu'il confie à son ami Gabriel Bruté pour le lui remettre :

« J'ai tâché d'exposer notre affaire clairement et en peu de mots, parce que je sais que les longs écrits font peur à presque tout le monde et, que pour être lu, il faut être court. Voici quelques observations que je vous prie de faire valoir, si vous les trouvez justes et si l'occasion s'en présente. »

La première concerne un collègue communal, fondé cette même année à Saint-Malo par un nommé Luzierre, père de neuf

¹ Lettre du 2 décembre 1808, ROPARTZ, *Op. cit.*, p. 80.

² Cf. ROPARTZ, *Op. cit.*, p. 83. M. De la Guérettrie était supérieur du grand séminaire de Rennes.

enfants, et qui végète bien que la ville ait accordé 600 francs d'indemnité et la prise en charge de deux professeurs.¹ Devant son échec, Luzierre dénonce la concurrence du petit séminaire et rédige des mémoires pour se plaindre au maire et à son conseil.

La seconde défend la position du petit séminaire :

« 1°- L'école secondaire de Saint-Malo est presque entièrement tombée, mais on ne saurait, sans injustice, attribuer au petit séminaire cette décadence, qui vient uniquement de ce que cette école est mal organisée. Les professeurs n'inspirent aucune confiance ; le directeur, homme très estimable, n'a ni les lumières, ni les talents nécessaires pour bien conduire un établissement de ce genre ; aussi la plus grande partie de ses écoliers et presque tous les pensionnaires l'ont-ils quitté ; quelques-uns, il est vrai, sont venus au petit séminaire, mais la plupart sont allés au collège de Saint-Servan, qui prend tous les jours de nouveaux accroissements.

2°- Nous sommes dans une position beaucoup plus favorable que les autres maisons auxquelles on voudrait donner le titre de petit séminaire ; car nous sommes déjà reconnus comme tel par l'empereur, et notre établissement n'est point, comme ceux-ci, une propriété particulière, mais bien la propriété du diocèse.

3°- Dans aucun cas il ne faut consentir à remplacer l'école secondaire et à devenir collège de la ville de Saint-Malo ; nous ne serions plus maîtres de rien, les aumônes cesseraient, etc.

Si nous ne pouvons absolument nous dispenser de faire partie de l'Université, il faut que nous y soyons agrégés sous notre titre de petit séminaire ; sans cela, Monseigneur, en perdant tous ses droits, perdrait le plus grand nombre de ses sujets. - D'après son autorisation spéciale, M. Vielle a fait, avant le 1er novembre dernier, la déclaration de se soumettre à tout ce qui serait réglé par l'Université pour les petits séminaires ; par conséquent, nous

¹ En 1809, cette école ne réunira que 25 élèves et ne pourra rouvrir l'année suivante.

sommes jusqu'ici parfaitement en règle sous ce rapport(...) Il est à désirer qu'on nous laisse absolument tels que nous sommes, et il ne faut rien négliger pour cela, car tout changement sera fâcheux.

Cette déclaration des parents, dont je parle dans le mémoire¹, n'est pas elle-même sans inconvénients ; elle les gênera, elle les effrayera, et quelques-uns peut-être retireront leurs enfants d'entre nos mains ; mais cependant c'est le seul moyen de s'assurer de la véritable destination de nos élèves ; et si on fait là-dessus une difficulté, comme nous devons nous y attendre, je ne crois pas qu'on puisse la lever autrement. Nous ne pouvons pas, d'un côté, vouloir être indépendants de l'Université et, de l'autre, prétendre recevoir dans notre école toute espèce de jeunes gens, et quel que soit l'état auquel ils se destinent. Ce qui est essentiel, c'est que nous puissions donner la première éducation à ceux qui doivent devenir prêtres et leur inspirer, dès leur plus tendre enfance, l'esprit dont ils doivent être animés pendant toute leur vie. Sans cela, tout serait perdu, et il faut tout sacrifier plutôt que d'y renoncer. »²

Cette position franche et ferme, l'abbé Jean sait qu'il faut la présenter à l'évêque pour qu'il l'accepte et surtout la défende ; il compte sur son ami et sur l'influence de M. de la Guéréttrie et de M. Millaux, en qui il a "*la plus grande, la plus entière confiance*"; il leur remet le mémoire, à utiliser selon les circonstances, car il mesure la difficulté de la situation.

Celle-ci évoluait défavorablement à Paris. Le 11 février 1809, M. Duclaux écrivait à l'abbé Jean, après avoir pris des renseignements dans l'entourage du Grand Maître :

« Les petits séminaires seraient sous l'inspection seule de l'évêque diocésain et on s'en tiendrait à sa déclaration pour affirmer que

¹ L'abbé de la Mennais suggérait de demander à tous les parents de déclarer que leurs enfants entraient au collège en vue de l'état ecclésiastique.

² ROPARTZ, *Op. cit.*, p. 84-86.

*tous ceux qui demeurent dans les petits séminaires se destinent à l'état ecclésiastique [...] On sait fort bien qu'un enfant de dix ou douze ans n'a qu'une vocation très précaire. »*¹

Décret du 9 avril 1809.

Mais un décret du 9 avril 1809 allait dissiper les illusions de M. Duclaux : les petits séminaires étaient désormais soumis à l'Université, tout en leur concédant un régime intérieur spécial et en laissant aux évêques certains droits. Bigot de Préameneu commenta ce décret en s'efforçant dans sa circulaire de rassurer les évêques : il reconnaissait des écoles secondaires ecclésiastiques, consacrées spécialement, mais non uniquement, aux enfants qui se destinaient au sacerdoce. L'évêque pouvait obtenir, pour le directeur qui restait à sa nomination, un brevet de membre de l'Université. L'établissement était soumis à la visite d'inspecteurs généraux, et le directeur était tenu de verser au trésorier de l'Université, pour chaque pensionnaire ou demi-pensionnaire, une rente égale au vingtième du prix de la pension entière.

L'abbé de la Mennais, répondant à Bruté qui lui avait fait parvenir copie de la circulaire ministérielle, écrivait le 6 mai 1809 :

*« Je vous remercie de m'avoir envoyé la lettre du ministre ; nous en avons été très contents. Il ne faut pas, ce me semble, vouloir trop pénétrer les intentions secrètes ni s'enfoncer trop avant dans l'avenir. Trop de prévoyance entraîne trop de soucis et de dangers. »*²

¹ ROPARTZ, id, p. 82.

² Citée par ROPARTZ, id., p. 87.

L'abbé de la Mennais avait raison de se donner une telle règle de conduite pour les circonstances difficiles qui allaient menacer la survie d'un établissement qui lui tenait à cœur.

Il voulut tirer parti de ce qu'il y avait de favorable dans la circulaire. Bigot de Préameneu avait écrit :

*« Il n'est pas nécessaire, pour être admis aux examens du baccalauréat ès lettres, d'avoir étudié dans un lycée ou dans une école secondaire communale. Un enfant peut avoir reçu son éducation à la maison paternelle ; un prêtre zélé peut former chez lui des élèves. Il suffit que le candidat au baccalauréat puisse répondre; on n'a point à rechercher comment il a été mis en cet état. »*¹

Cependant la demande avait été transmise à Mgr Énoch de conserver à l'établissement de Saint-Malo le titre et les prérogatives de petit séminaire. Mais l'évêque était enclin à composer et craignait l'affrontement avec le pouvoir civil.

*« Le nom que portera votre établissement ne fait rien à la chose, répondit-il à l'abbé de la Mennais; nous verrons cela plus tard. »*²

L'abbé Jean, nous l'avons vu, était d'un autre avis. Il essaya d'obtenir l'appui de M. Émery, membre du conseil de l'Université ; de son côté Félicité adresse à un autre conseiller un mémoire destiné à obtenir son appui pour l'établissement de Saint-Malo.

Ces demandes ne furent pas sans effet, car peu après, l'abbé Jean annonce à Bruté que M. Émery l'assure de son soutien, lorsque l'affaire du petit séminaire de Saint-Malo sera portée au Conseil de l'Université car la position qu'il défend "*n'a rien que de juste*". Et il ajoute :

¹ ROPARTZ, p. 90.

² LAVEILLE, *Op. cit.*, I, p. 115.

« D'après cela, nous resterons tranquilles, mais toujours bien persuadés qu'on n'aura ni diplômes ni brevets sans signer la déclaration, si évidemment exigée par la loi, et dont la nécessité est si clairement rappelée dans la lettre du ministre ; [...] tout ceci s'accorde avec l'article que vous me citez et qui porte que l'enseignement dans les séminaires est sous la surveillance et la direction de l'évêque seul. Voilà bien pourquoi on nous a fait perdre notre titre de petit séminaire ; on nous a transformés en simples écoles secondaires pour les élèves ecclésiastiques, et dès lors nous rentrons dans la classe des autres écoles et, comme elles, nous devons faire partie de l'Université ; seulement l'évêque conserve certains droits, mais il n'a certainement pas celui d'employer comme directeur ou professeur quelqu'un qui n'est pas gradué. »¹

L'abbé Bruté, pour sa part, était intervenu près de Guéneau de Mussy, inspecteur général de l'Université, en faveur de l'institution de Saint-Malo. Tout en espérant encore, l'abbé Jean lui écrit :

« Tout ira bien, je l'espère, pour nous ; mais pour M. B(lanchard)²?, mais pour le Lou-(du-Lac)³ [...] Ah! mon ami, nous sommes désolés! Il ne faut pas précipiter l'avenir sur le présent, ou nous en serons écrasés. Cesser de faire le bien est un étrange moyen d'empêcher le mal. Ne prévoyons pas trop, c'est le Saint-Esprit qui nous le conseille : Cogitatus prescientiae avertit sensum »⁴.

¹ Cf. ROPARTZ, *Op. cit.*, p. 91.

² M. Blanchard était supérieur du petit séminaire de Rennes.

³ Nous savons qu'un prêtre y tenait une petite école pour des aspirants au sacerdoce.

⁴ ROPARTZ, *Op. cit.*, p. 92. Lettre de 1809, qui est antidatée (1807) par DE COURCY.

Telle était la situation qui allait s'appliquer au petit séminaire de Saint-Malo, s'il était reconnu comme école secondaire ecclésiastique. On pouvait, semble-t-il, garder espoir. De plus, l'école communale tenue par M. Luzierre, était déclinante et ne constituait pas, pour l'établissement de M. Vielle, une alternative crédible.

Lorsque se présentèrent les inspecteurs Ampère et Guéneau de Mussy, ils trouvèrent au petit séminaire 167 élèves et dix professeurs¹. À la suite de la visite, conduite avec bienveillance, et des contacts pris avec les principaux responsables, les inspecteurs firent connaître leur position : ils proposaient que l'établissement devienne l'unique collège communal de Saint-Malo. Mais les directeurs tenaient fermement à ce qu'il demeure collège ecclésiastique, sous la surveillance de l'évêque diocésain.

En quittant Saint-Malo, MM. Ampère et Guéneau de Mussy avaient encouragé les directeurs de l'établissement à poursuivre leurs efforts :

« *Continuez, Monsieur, disait Ampère à M. Vielle, mon rapport vous sera favorable et tout ira bien.*² »

À la rentrée d'octobre 1809, on apprit que l'école ecclésiastique de Saint-Malo était reconnue comme telle. Cette annonce provoqua un afflux d'une cinquantaine d'élèves. Par contre l'établissement de M. Luzierre dut fermer ses portes, voyant fondre ses maigres effectifs.

¹ Une lettre de 1811, de Félicité à Jean, permet d'en dresser une liste presque complète : autour de M. Vielle, MM. Jean et Félicité de la Mennais, Langrez, Doguet, Sauvage, Noël, Bachelot, Roger.

² HERPIN, *Histoire du collège de Saint-Malo*, p. 69.

Inquiétudes pour les classes de théologie.

À côté de l'école secondaire, MM. Vielle et de la Mennais conservaient une sorte d'annexe du grand séminaire, établie dans une maison peu éloignée; cette classe de théologiens constituait en fait le couronnement de l'oeuvre. Mais elle était menacée dans son maintien, non pas directement par l'Université, mais par les responsables du grand séminaire de Rennes, notamment M. de la Guérétrie, supérieur, et d'autres prêtres influents, qui n'écartaient



René Jean Sébastien Breteau de la Guérétrie
(prêchant dans la chaire de St-Martin de Vitré)

pas l'idée de rattacher au centre du diocèse le petit groupe des ordinands Malouins.

L'abbé Jean s'en explique avec M. Bruté :

« Soyez parfaitement tranquille sur la séparation de nos deux écoles ; elles conserveront ensemble assez de rapports pour que l'influence de l'une sur l'autre soit la même, quoiqu'elles soient placées dans deux maisons différentes : nous n'avons pas là-dessus la plus légère inquiétude ; mais s'il n'y avait plus à Saint-Malo de théologie, ce serait alors qu'il faudrait se désoler, et si cela était

permis, se désespérer. Je suis certain que nous perdrons aussitôt la moitié de nos sujets et la moitié des aumônes.

Sommes-nous donc assez riches pour faire de si grands sacrifices ? Si on veut qu'il se fasse des prêtres, ne doit-on pas faciliter les moyens de le devenir, et les ressources sont-elles donc si multipliées qu'on puisse, sans inconvénient, en négliger aucune ? Or, dites-moi comment des jeunes gens qui, la plupart, n'ont rien, absolument rien, pourront-ils fournir, pendant au moins trois années, à leur entretien et au paiement de leur pension au grand séminaire ? - On leur donnera des bourses, me répondrez-vous. - Oui, on en donnera peut-être à trois ou quatre ; mais nous en avons vingt qui n'ont de bourses d'aucune espèce, et ceux-là que deviendront-ils ?

Nous, nous les habillons, nous les nourrissons, nous les blanchissons, rien ne leur manque. Les fidèles qui connaissent leurs extrêmes besoins et à qui ils donnent, tous les dimanches et fêtes, un spectacle d'édification, s'empressent de venir à leur secours : ôtez-les de dessous les yeux du public, et le public les oubliera, et l'intérêt que l'on prend à l'établissement s'affaiblira, et encore une fois tout sera perdu. D'ailleurs l'exemple des grands n'influera plus sur les petits ; les parents répugneront à voir leurs enfants s'éloigner d'eux : les frais, les embarras d'un déplacement et d'un séjour à Rennes effrayeront les uns et les autres [...] et nous verrons s'évanouir les brillantes espérances que nous avons conçues et qui se réalisaient chaque jour. Mon cher ami, je n'y renoncerais pas sans regret. »¹

Plaidoyer passionné, livré en confiance à un ami avec une grande force de conviction : chez l'abbé Jean cependant, l'émotion et la passion ne l'emportent jamais sur la raison et sur les vues de foi. D'autres lettres de cette période en témoignent également.

¹ Id., p. 92-94.

Ressourcement spirituel au milieu des luttes.

Au milieu de ces luttes, les deux frères La Mennais trouvaient du temps pour étudier et écrire. En mai 1809, au plus fort du combat pour la défense de l'école ecclésiastique de Saint-Malo, paraît le *Guide spirituel*.

Au mois d'août 1809, l'abbé Jean, sentant la fatigue, décide d'écouter les conseils de ses amis et de prendre un temps de repos et de retraite spirituelle. Bruté de Rémur l'invite à l'accompagner à Saint-Sulpice :

« Vous devez bien faire cette tournée de Paris [...] Songez que le bon Dieu vous tient à la tête de tout Saint-Malo, avec vos amis, et qu'il vous serait précieux d'avoir revu à Paris un peu de tout [...] près de ces bonnes têtes.¹ »

Les deux amis passèrent quelques semaines à la maison de retraite des sulpiciens, sous les ombrages d'Issy, et en la compagnie de M. Duclaux. L'abbé Jean put revoir M. Émery et se rendre à l'ermitage du Mont Valérien et chez les solitaires de la forêt de Sénart. La correspondance de Félicité nous conserve quelques échos de ces rencontres auxquelles il s'associe par la pensée :

« J'espère que tu ne manqueras pas de te ressouvenir de moi chez ces bons solitaires », lui écrit-il de la Chênaie.²

Pendant que les deux amis se trouvaient à Issy, M. Emery reçut un exemplaire de la bulle d'excommunication de l'empereur lancée le 10 juin 1809 par le pape Pie VII. Le vieux supérieur confia aux deux Bretons ce message, comme l'abbé Jean en fit plus tard le récit :

¹ BLAIZE, *Op. cit.*, I, p. 52.

² Id.



Pape Pie VII (1742-1823)
Luigi Chiaramonti, élu pape en 1800

« Désireux que la bulle fût connue en Bretagne, il engagea M. l'abbé de Mazenod [...] à en faire une copie et il nous chargea, mon saint ami Bruté et moi, de l'apporter dans notre province et de l'y répandre. M. Bruté la cacha dans la cuve de son chapeau. Arrivés à Vitré, nous fîmes ce que nous avait dit de faire le vénérable supérieur et père. »¹

Ce retour en Bretagne devait laisser aux deux amis de doux souvenirs. Bruté avait dès lors pris sa décision de partir pour les missions d'Amérique, mais il ne voulait pas encore la divulguer et il redoublait de prévenances pour l'abbé Jean. Celui-ci lui écrit, peu après son arrivée :

« Mon ami, mon tendre ami, je ne vous remercierai point de toutes les bontés, de toutes les attentions que vous avez eues pour moi pendant notre voyage. Nous nous aimons trop pour qu'il nous soit permis de nous écrire une ligne, de nous dire un mot qui ressemble à un compliment. Dans ma position vis-à-vis de vous, je dois tout renfermer dans mon coeur et goûter dans le secret combien il est doux d'avoir un ami tel que vous »²

Une fois de plus, M. Émery avait pu apprécier l'abbé de la Mennais. Sans doute par l'intermédiaire de Bruté de Rémur, il lui fit connaître une proposition de poste : une chaire de théologie, ou d'histoire ecclésiastique à la faculté de Rennes récemment fondée. Il n'ignorait pas, en effet, tout la somme de recherches et de travaux déjà réalisés par l'aîné des frères La Mennais pour préparer la publication de l'ouvrage qui aurait pour titre : *Tradition de l'Eglise sur l'institution des évêques* ; et il avait reçu de l'abbé Jean lui-même l'hommage de l'ouvrage : *Réflexions sur l'état de l'Eglise au XVIIIème siècle...* Enfin plus d'une fois M. Bruté avait entretenu son

¹ Lettre de M. de la Mennais à M. Faillon, 22 mai 1846. Arch. De St-Sulpice citée par LAVEILLE, I, p. 120.

² Lettre du 7 octobre 1809, citée par ROPARTZ, p. 98.

supérieur des capacités de son ami. « *C'est à vous que ces chaires conviennent, écrivait Gabriel Bruté à l'abbé Jean; et que de bien on peut y faire.* »¹

Dès le 25 avril précédent, lors des premières ouvertures de l'abbé Bruté, son ami avait écarté ce projet :

*« Vous plaisantez sans doute, quand vous me parlez de ma nomination : y pensez-vous? Je n'ai ni les talents, ni les connaissances nécessaires pour être ce que vous voudriez que je fusse. D'ailleurs comment pourrais-je abandonner ce pauvre M. Vielle, qui succombe sous le poids du travail et dont je suis le principal appui ? Chaque jour notre oeuvre prend de nouveaux accroissements et par conséquent je lui deviens plus nécessaire. Est-il donc possible qu'il soit tout à la fois professeur, confesseur, supérieur, économe, qu'il conduise, instruisse, surveille, dans deux maisons différentes, vingt ordinands et cent cinquante écoliers. Il me disait hier matin : "Mon ami, si vous m'abandonniez, je n'aurais qu'un parti à prendre : ce serait d'abandonner tout »*²

Cependant la faculté de Rennes avait été organisée. On apprit la prochaine nomination, comme professeur de théologie, de l'abbé Lanjuinais, janséniste notoire ; par ailleurs le poste d'inspecteur des collèges allait être confié à M. Mainguy, prêtre apostat.

L'abbé Jean ne négligea rien pour avertir les autorités de ce qui se préparait et pour prévenir un scandale. Il s'adressa d'abord à Mgr de Pressigny, dont il connaissait l'influence à Paris ; et il écrivit à l'évêque de Rennes une lettre à la fois ferme et respectueuse :

« Monseigneur, écrivait-il, j'ai eu l'honneur de vous écrire pour vous consulter et prendre vos ordres relativement à nos rapports

¹ Cité par LAVEILLE, *Op. Cit.*, I, p. 121.

² Cf. ROPARTZ, *Op. cit.*, p. 94.

avec l'Université. Nous étions alors fort tranquilles sur la nature de ces rapports qui, quoique en eux-mêmes fâcheux, ne nous paraissaient pas néanmoins devoir offrir d'inconvénients graves ; mais il n'en est plus de même aujourd'hui si, comme le bruit s'en répand, l'on est menacé de nominations qui affligent et qui effrayent tous ceux qui s'intéressent au bien public et à la religion. Et ce n'est pas sans motif que l'on conçoit des inquiétudes si vives ! Jamais il n'y en eut de mieux fondées, et si l'on est assez malheureux pour voir se réaliser les craintes publiques, alors, Monseigneur, je vous le dis avec franchise parce que vous vous l'êtes dit à vous-même avant moi, il faut renoncer à cette paix que vous avez rétablie dans votre diocèse ; nous n'avons plus à attendre que des jours troublés, et nous devons nous préparer à tout, parce que tout est à redouter.

En vous parlant ainsi, ne croyez pas que je cède aux terreurs d'une imagination exaltée. Non, Monseigneur, je suis de sang-froid ; et c'est parce que je vois les choses telles qu'elles sont que je tremble. Je tremble pour le bien public, pour la paix, pour vous, pour votre repos qui nous est si cher à tous. Quand il serait vrai que les hommes dont on parle, dépouillés enfin de tout esprit de parti, fussent dans les dispositions et sentiments où ils doivent être, les effets que l'on appréhende n'en auraient pas moins lieu. L'opinion publique, que l'on ne brave jamais impunément, s'est hautement prononcée et sans espoir de retour. Je ne chercherai pas à approfondir jusqu'à quel point elle est fondée en raison, car il y a des choses et des hommes qu'il est trop pénible de pénétrer ; mais, s'il en est encore temps, si le mal n'est pas encore consommé, vous préviendrez, j'en suis certain, en usant en cette occasion d'un crédit dont vous vous êtes si heureusement servi pour le maintien de l'ordre, vous préviendrez les déchirements dont votre diocèse est menacé, ce diocèse qui vous a déjà de si nombreuses et de si grandes obligations. C'est là notre espérance. Si elle était trompée, ce qu'à Dieu ne plaise, il ne nous

resterait plus, comme à vous, Monseigneur, qu'à gémir sur un événement dont les suites seraient incalculables.¹ »

Connaissant les sentiments de respect et de soumission de l'abbé de la Mennais, Mgr Énoch ne s'offensa pas du ton de cette lettre.

Au surplus, l'évêque avait vu, sans protester, interdire par le gouvernement la congrégation mariale établie au grand séminaire : il venait de recevoir à ce sujet, de l'abbé Bruté, les plus vives doléances :

« Si vous ne défendez rien, on attaquera tout, jusqu'en votre sein même. Je ne veux point faire injure à votre zèle; quel intérêt au monde le pourrait étouffer? [...] Mais je le dis à toute occasion et dans toute l'effusion de mon âme, si vous n'êtes grandement évêque, si vous n'écoutez beaucoup plus ce zèle qui navre bien souvent votre coeur comme le mien, si vous cédez partout sans livrer combat, répliquer, insister, biaiser, temporiser, vous coulerez bas et nous aurons perdu tout appui. »²

L'évêque de Rennes savait donc écouter, sans s'en offusquer, le langage le plus direct de prêtres dont il appréciait le zèle et le courage. Sans doute fut-il aussi informé de la lettre courageuse que l'abbé de la Mennais avait écrite à M. Met, curé de Cancale, nommé par l'évêque au doyenné de Montfort, mais qui insistait pour rester à son poste. L'abbé Jean connaissait bien son confrère, ce qui explique la liberté qu'il prend de lui présenter ses réflexions, lui, jeune prêtre s'adressant à un pasteur vénéré pour son âge et sa réputation.³

¹ DE COURCY, *Op. cit.*, p. 52.

² Lettre du 16 octobre 1809, citée par ROPARTZ, *Op. cit.*, p. 100-101.

³ Lettre citée par ROPARTZ, *Op. cit.*, p. 112.

Cette démarche ne pouvait que renforcer l'estime que Mgr Enoch portait à M. de la Mennais ; il lui en donna un témoignage éclatant par une lettre du 15 juillet 1810 :

« Voulant, Monsieur l'abbé, vous donner une preuve de notre considération particulière et de l'intérêt que nous attachons à vos services en faveur de notre petit séminaire de Saint-Malo, nous vous avons nommé chanoine honoraire de notre église cathédrale », et il ajoutait cette note particulière : *« Ce n'est pas une faveur que je vous accorde, c'est un droit que je reconnais et un devoir que je remplis. Ne me remerciez pas. »*¹

La réponse de l'abbé Jean est toute de délicatesse :

*« Vous me mettez dans le plus doux embarras où je me sois trouvé de ma vie ; en lisant les choses flatteuses que vous daignez me dire, je ne sentais que le plaisir d'être l'objet d'une bonté si aimable et si indulgente [...] et voilà que, quand je veux vous répondre je ne sens plus que mon impuissance de vous exprimer ce que j'éprouve, quoiqu'il semble que je n'eusse qu'à laisser couler de mon coeur les sentiments dont il est plein ; mais le premier [...] c'était précisément la reconnaissance et vous me défendez ce mot. »*²

L'abbé Vielle avait été nommé chanoine le 1er janvier de la même année : l'évêque de Rennes voulait ainsi reconnaître publiquement les mérites des fondateurs du petit séminaire de Saint-Malo.

C'est le Vendredi saint 20 avril 1810 que Gabriel Bruté de Rémur avait choisi pour rompre le silence sur son projet : *« Je vous annonce sous le secret et à Féli, vous deux seuls, mon dessein : je pars pour les missions d'Amérique*³. »

¹ Lettre du 15 juillet 1810. ROPARTZ, *Op. cit.*, p. 109.

² ROPARTZ, *Op. cit.*, p. 110.

³ LEMARIÉ, *Mgr Bruté de Rémur*, p. 78.

La réponse des deux frères nous permet de mesurer la profondeur de l'amitié qui les unissait au jeune sulpicien :

« Tendre ami, répond Jean, j'ai le cœur navré, c'est tout ce que je puis vous dire, j'ai le cœur navré ! Que la volonté du bon Dieu s'accomplisse ! Je savais bien que je ne devais pas être heureux sur la terre, mais je ne me l'étais jamais dit d'une manière si déchirante. Que la volonté du bon Dieu s'accomplisse¹ ! »

Les deux frères s'expriment dans une lettre commune, un mois plus tard :

« N'est-ce pas une chose admirable que du milieu même de l'athéisme européen sortent ces hommes apostoliques qui vont étendre l'empire de Dieu dans le nouveau monde ? [...] Pour nous, tristes, au milieu des ruines, nous pleurons² »

Longtemps encore cet échange va se poursuivre entre les amis, par delà l'océan.

Reprise des travaux historiques.

Pendant que se déploie la menace contre l'école ecclésiastique de Saint-Malo, la situation se dégrade en France quant aux rapports entre le gouvernement et la papauté. Le pape Pie VII, séquestré à Savone depuis le 21 juillet 1809, refuse d'instituer des évêques pour les sièges vacants.

Napoléon envisage alors de faire donner l'institution canonique par les archevêques (métropolitains); mais avant de s'engager dans cette voie, il voulait prendre l'avis des théologiens. On réunit à Paris, sous la présidence du cardinal Fesch, oncle de l'empereur, une commission ecclésiastique. M. Émery avait été

¹ Lettre du 30 avril 1810.

² C.G.I.

appelé à en faire partie ; il sollicite autour de lui les avis autorisés. M. Bruté fut l'un de ceux auxquels il s'adressa, comme le révèle cette lettre adressée à l'abbé de la Mennais :

*« Que je voudrais frère Jean près de lui, avec les bonnes études qu'il a faites. Dans ces occasions, les malintentionnés sont prêts de longue main et étourdissent de questions et observations captieuses. Je lui écrirai vendredi. Si vous pouviez auparavant me faire une bonne lettre de vues fondamentales. »*¹

Et "frère Jean" de composer un mémoire sur la question où il explique la tradition catholique : il faut, pour toute institution épiscopale, confirmation, au moins tacite, par le Pape.

*« Il me paraît évident que le concile de Bâle a voulu restreindre le droit de confirmation dans le Pape, en cassant toutes les réservations et en ordonnant que l'institution serait désormais donnée par le supérieur immédiat : exceptis, etc.; mais il n'est pas moins certain que le concile reconnaît ce droit dans le souverain Pontife et le consacre en quelque sorte, en réglant qu'on pourrait encore recourir au Pape pour la confirmation des élections dans le cas même où elles seraient canoniques, lorsqu'on a des raisons majeures d'intérêt public de s'adresser à lui : si forte aliquando, etc. Or, comme l'observe Thomassin, cette clause rendrait toujours le pape arbitre de la confirmation des métropolitains et des évêques mêmes. »*²

C'est précisément la position que défendra, deux ans après, et avec quel courage, M. Émery face au redoutable empereur.³

¹ 6 décembre 1809. ROPARTZ, p. 102.

² Lettre du 7 décembre 1809, citée par ROPARTZ, *Op. cit.*, p. 103-104.

³ Cf. GOSSELIN, *Vie de M. Emery*, II, p. 303.

III. LE DÉCRET FATAL (1811-1812).

Cependant à Saint-Malo, la lutte continue. Le maire a repris l'offensive contre le collègue ecclésiastique, qu'il rêve de remplacer par un établissement dépendant de l'Université. L'abbé Jean, alerté, se rend à Rennes pour réclamer l'appui de l'évêque et mesurer le péril en prenant contact avec les responsables de l'Académie :

« Vous connaissez, écrit-il à M. Coatpont, recteur de l'Académie, les raisons qui ont précipité mon départ de Rennes [...] Monsieur le maire avait conclu une espèce de marché avec M. Raffray de Saint-Servan qui consentait avec un rare dévouement à quitter son établissement pour se charger du nôtre [...] Si les projets de Monsieur le maire, certains mais non publics jusqu'ici, venaient à se réaliser, s'il parvenait à établir à Saint-Malo un collège, notre destruction s'en suivrait infailliblement¹. »

Averti du danger, l'abbé Jean rentré d'urgence a pu rencontrer les conseillers. Lors de la réunion suivante de l'assemblée municipale, le projet du maire est mis en minorité.

Mais l'Empereur, depuis l'excommunication fulminée contre lui en 1809, se méfie des écoles ecclésiastiques où il voit des foyers

¹ C.G.I, 99.

d'opposition. On assiste à des fermetures de maisons de missionnaires ; des communautés de Sulpiciens sont évincées des séminaires ; plusieurs écoles ecclésiastiques sont dispersées.

« Vous verrez, écrit Félicité, *attaquer les uns après les autres tous les établissements d'instruction théologique. C'est l'art, fort ancien mais très perfectionné, d'opprimer avec sagesse : opprimamus eos sapienter. On commence par la base ; le reste viendra de soi-même.*¹ »

Un an plus tard, cette prédiction s'accomplissait pour la maison de Saint-Malo.

Le décret fatal.

La menace latente se réalise par un décret impérial qui stipule, à la date du 11 novembre 1811, qu'il ne doit pas y avoir plus d'une école secondaire par département ; de plus on ne maintiendra pas ce type d'établissement dans une ville dépourvue de collège ou lycée universitaire. C'était pour le petit séminaire de Saint-Malo, seul établissement secondaire de cette ville, un arrêt de mort.

À l'annonce du décret, M. Duclaux écrit à l'abbé Jean pour le réconforter :

« *Nous voilà donc l'un et l'autre sur la croix de notre bon Maître ! [...] Souffrons tous en silence, conservons la paix de notre âme*² ! »

Mais un espoir demeure et Jean-Marie de la Mennais s'empresse de le saisir.

¹ Cf. BLAIZE, *Op. cit.*, I, p. 85.

² Lettre du 17 décembre 1811. HERPIN, *Op. cit.*, 76.

En effet, l'école ecclésiastique de Rennes venait de se disperser, par la retraite de son fondateur, l'abbé Blanchard, qui l'avait installée aux Cordeliers. Le petit séminaire de Saint-Malo restait donc seul à subsister dans le département. L'abbé de la Mennais se dépensa pour faire valoir ce droit : il rédigea lui-même une lettre au nom de l'évêque, à l'adresse du ministre des Cultes, le 29 décembre 1811 :

« Vous sentez, Monseigneur, combien dans ces circonstances l'école de Saint-Malo, la seule qui me reste, la seule qui soit fondée et qui appartienne au diocèse, me doit être précieuse. »

Il rappelle sa situation favorable, l'importance de son maintien ; il signale les conséquences d'une suppression : *« les legs deviendraient nuls et caducs »* ; il demande enfin la garantie de ses droits de propriété, quelle que soit l'issue de l'affaire.

Cette requête fut acceptée et l'école ecclésiastique de Saint-Malo bénéficia d'un sursis : il ne durerait, hélas ! que quelques mois.

De fait, au mois d'août 1812, un greffier du procureur impérial vint signifier à M. Vielle la suppression de son établissement. Le supérieur se montra stoïque devant cet arrêt qui marquait l'anéantissement de tant d'efforts. Le coup était douloureux également pour l'abbé Jean-Marie de la Mennais, son compagnon depuis les origines de la maison. Toutes les démarches tentées pour parer ce coup étaient demeurées sans effet. Une confiance faite à M. Millaux, supérieur du séminaire de Rennes, laisse entrevoir la douleur qui l'atteint :

« Je marquais, il y a quelque temps, à M. Hoguet, que j'étais optimiste ; aujourd'hui ce n'est plus cela et les systèmes de Malebranche et de Leibnitz ne me semblent plus que de brillantes chimères ! »¹

¹ C.G.I, 132.

L'abbé Jean-Marie de la Mennais établit l'état de situation financière de l'établissement, au moment de sa dissolution, daté du 19 août 1812 et rédigé de la main de Félicité. La seule chose qui restait à faire était de préparer, pour les jeunes gens éduqués à Saint-Malo, la meilleure solution possible, par la création d'une école secondaire qui offrît aux parents et aux élèves toutes les garanties souhaitables

L'abbé Jean fit appel à un ami de toujours, M. Jean-Joseph Querret, devenu professeur d'hydrographie, maître en mathématiques, un homme sur les convictions religieuses duquel on pouvait compter. Il était alors âgé de 29 ans.

Sur les instances de M. de la Mennais, le conseil municipal le fit agréer comme principal du collège universitaire qu'on allait créer dans la ville. L'évêque de Rennes, propriétaire des locaux du petit séminaire accepta de les mettre gratuitement à la disposition de la municipalité. Les responsables académiques, par souci d'indépendance vis-à-vis du diocèse, exigèrent une location en règle, à la charge de la ville, ce qui fut fait.

Mgr Énoch accepta en outre de laisser quatre prêtres, dont M. Langrez, au service des élèves de l'établissement. Jean-Marie de la Mennais rédigea même un règlement intérieur¹, à l'intention des professeurs laïcs de l'établissement, dans le souci de créer un esprit favorable à l'ambiance chrétienne de la maison. Les étudiants en théologie furent transférés à Rennes. Restaient les aspirants à la vocation ecclésiastique. M. de la Mennais s'inquiétait particulièrement du sort des plus pauvres d'entre eux. Il faisait ainsi

¹ C.G.I, 130.

tout ce qui était en son pouvoir pour sauver ce qui pouvait l'être après la fermeture d'un établissement qu'il avait contribué à créer.

Il savait qu'il pouvait compter sur l'accueil du supérieur du séminaire de Rennes, l'abbé Millaux :

« Je sens combien vous devez être embarrassé, écrit-il en octobre 1812, pour recevoir tous ceux qui se présentent les mains vides [...] J'en ai trente sous les yeux qui non seulement n'ont point d'argent à offrir, mais qui manquent d'un morceau de pain [...] Je ne voudrais pour rien au monde perdre une seule de ces petites brebis que la Providence m'avait confiées¹. »

L'abbé de la Guérétrie, curé de Vitré et ancien supérieur du séminaire, veut bien en recevoir quelques-uns : d'autres sont recueillis par des recteurs de paroisse et préparent dans ces conditions difficiles le concours qui pourra leur ouvrir l'accès au grand séminaire. L'un d'eux est malade², et l'abbé Jean se préoccupe de son avenir. Un autre dépend de l'évêque de Quimper, et Jean-Marie de la Mennais s'emploie à lui obtenir l'autorisation nécessaire³.

À la rentrée suivante, l'abbé Jean continue de suivre ses anciens élèves et tient à remercier M. de la Guérétrie :

« La Providence leur a donné en vous un père bien tendre [...] Quatre de ceux-ci sont en ce moment à Rennes et je ne sais s'ils auront réussi à obtenir une place au petit séminaire. Je ferai tout ce qui dépendra de moi pour leur aider à payer leur pension et si je ne pouvais la fournir toute entière, j'accepterais les offres que vous voulez bien me faire⁴. »

¹ C.G.I, 127.

² M. Delouche, au Tronchet.

³ C.G.I, 129.

⁴ C.G.I, 136.

Élaboration de l'ouvrage 'Tradition de l'Église...'

On pourrait suivre pas à pas la marche des événements et le travail des deux frères de 1809 à 1811. Le résultat des recherches de Jean, exposé en notes copieuses qui remplissent les marges du manuscrit, sont ensuite insérées par Félicité dans les feuillets qui s'entassent sur la table de l'écrivain.

Survient alors la publication, en 1811, par Tabaraud, ex-Oratorien, d'un *Essai historique et critique sur l'Institution canonique des évêques*, qui soutient la thèse inverse de celle que défendent les frères La Mennais. Cela remet en cause le travail en cours et l'on constate que Félicité connaît une rupture dans ses occupations, accompagnée d'une crise de mélancolie. Sans doute faut-il voir une diversion dans le fait qu'il décide, d'accord avec son frère, de construire à la Chênaie une chapelle. Durant les mois qui suivent, la construction du modeste édifice, sa décoration et son installation dont il s'occupe dans les moindres détails vont accaparer tout son temps. On avait escompté que la chapelle serait achevée au printemps : elle ne fut pas prête avant le mois d'août 1812.

Entre temps les circonstances avaient évolué à Saint-Malo pour l'école ecclésiastique avec le décret de suppression. C'était pour l'abbé Jean une dure épreuve. Mais il se trouvait désormais disponible pour continuer ses recherches en vue d'achever l'ouvrage en cours avec son frère que cette nouvelle situation ne contrariait pas : « *Il faut en remercier le bon Dieu, qui semble écarter de nous tous les obstacles à l'exécution de nos desseins* »

confiait Félicité à son frère¹. Quant à l'abbé Jean, il écrivait à Bruté, dès le 8 juin 1812 : « *Les petites notes que vous aviez vues avant votre départ, croissant et grossissant tous les jours, sont devenues ou deviendront bientôt trois volumes in-8°.*² »

Effectivement le travail de rédaction du livre reprend activement : des notes très nombreuses arrivent sur la table de Félicité qui les incorpore au texte du manuscrit. Marechal constate : « *Pas une de ces observations de Jean-Marie qui n'ait eu son entier effet*³ », et il en multiplie les exemples.

Il faudra attendre plus d'une année entière, à un rythme de travail soutenu, pour parvenir à la fin de l'ouvrage : le 26 mars 1814, Félicité annonce à son frère : « *La troisième partie touche à sa fin.* » Le 3 avril suivant il peut écrire ce dernier mot sur la page 579 de son manuscrit. Le livre parut en trois tomes ; il était daté de 1814 et portait l'indication : À Liège chez Le Marié et Duvivier. Et se trouve à Paris à la Société Typographique, place St-Sulpice, n° 6.

Les obstacles n'avaient pas manqué : Jean-Marie était absorbé par les travaux et les soucis de l'école ecclésiastique ; Félicité, pour sa part, avait connu des périodes de conflits intérieurs qui ne lui permettaient plus de continuer l'oeuvre. Mais le résultat était remarquable, opposant au courant gallican de solides avancées théologiques.

À la question : « *Quelle est la part de chacun des deux frères dans cet ouvrage ?* » Marechal donne cette réponse : à Jean-Marie revient la recherche et l'assemblage des matériaux, le travail

¹ BLAIZE, *Op. cit.*, I, 16.

² C.G.I, 122.

³ *Op. cit.*, p. 386.

de critique et d'enquête ; à Félicité la mise en œuvre et la rédaction, mais dans cette tâche elle-même, il reste toujours l'élève docile de l'abbé Jean.

Laveille n'est pas d'une autre opinion : sans doute cite-t-il, d'après le biographe Ropartz, la déclaration de Félicité lui-même, parti pour l'Angleterre :

« Cela lui donne (à Jean) le moyen de désavouer la Tradition, qui est en effet mon ouvrage, l'ayant faite en entier sur des textes qu'il a recueillis ».

« M. Ropartz, remarque toutefois Laveille, n'a pas compris que cette fuite à Londres avait été concertée, de même que la responsabilité de la Tradition dont Féli se déclara l'auteur. »

Écoutons enfin Jean-Marie de la Mennais lui-même dans une lettre à son ami et confident Gabriel Bruté de Rémur, à propos de la *Tradition* :

« Si l'ouvrage dont vous avez lu quelques pages est utile à l'Église, c'est vous au fond qui en avez le mérite [...] Plusieurs fois, épuisé de fatigue, j'ai été sur le point de m'endormir comme ces voyageurs qu'un froid mortel saisit au milieu des neiges ; mais enfin la main de Dieu m'a relevé et les deux frères s'appuyant l'un sur l'autre sont arrivés tant bien que mal au but qu'ils se proposaient d'atteindre¹. »

Fin de l'école ecclésiastique à Saint-Malo.

En quelles mains MM. Vielle et de la Mennais avaient-ils placé les élèves aspirants au sacerdoce ? Monsieur Querret méritait vraiment leur confiance et il le prouva durant les onze années où il resta à la tête du collège universitaire de Saint-Malo. Il laissa ensuite la place, en 1823, à un prêtre nommé par l'évêque : M. Manet.

¹ LAVEILLE, *Op. cit.*, I, 91.

Cette fermeture du petit séminaire de Saint-Malo était pour l'abbé Jean la première d'une longue série d'épreuves dans sa vie sacerdotale. Plus tard, il disait volontiers, comme par boutade : « *Je n'ai jamais avancé l'oeuvre du bon Dieu que par des culbutes* ». ¹

De cette épreuve, il sortait aguerrí. Le combat soutenu contre un pouvoir envahissant, visant au monopole de l'éducation, l'avait mis en garde et instruit : pressentait-il, par-delà celle de Fontanes, de Frayssinous, l'Université de Cousin ou de Villemain ? Il s'attachait dès lors à la cause de la liberté d'enseignement, pour laquelle il a milité jusqu'à la limite de ses forces.

Nouvelle situation pour Jean-Marie de la Mennais.

Tout semblait lui manquer à la fois : en avril 1810, son ami Bruté de Rémur était parti pour les missions d'Amérique ; l'abbé Vielle, qui s'était retiré à Saint-Servan où il se consacrait aux tâches du ministère, avait répondu à l'appel de l'évêque de Saint-Brieuc, Mgr Caffarelli, qui lui proposait le poste de supérieur de son grand séminaire. Son curé de Saint-Malo, l'abbé Le Saout, venait de mourir. L'oeuvre d'éducation à laquelle il avait consacré ses premières énergies était désormais fermée.

Il se retira d'abord dans la demeure paternelle, pour y continuer ses travaux dans les sciences ecclésiastiques : il méditait un projet d'Histoire de l'Église en vue duquel il recueillait des documents. Il se consacrait aussi au ministère, notamment de la prédication, à l'appel des pasteurs de paroisse. C'est l'époque où il rédige ses *Méditations sur les fins dernières*. ²

¹ LAVEILLE, *Op. cit.*, I, p. 134.

² Publiées plus tard, en 1828.

Mais dans sa famille même, une nouvelle épreuve l'attendait. Les guerres de la Révolution et de l'Empire, le blocus, les réquisitions avaient fait subir de rudes coups au commerce maritime et compromis la fortune des frères associés Pierre Robert de la Mennais et Denis Robert des Saudrais. Au mois de juillet 1813, la maison dut se déclarer en cessation de paiement : ce fut la fermeture du comptoir commercial.

L'abbé Jean écrit à M. de la Guérétrie, le 17 septembre 1813 :

*« Mon père et mon oncle ont fait à leurs créanciers l'abandon de tout ce qu'ils possédaient. Une démarche si pénible est une nouvelle preuve de cette honnêteté qui leur fut toujours plus chère que les richesses et qui, après cinquante années de travaux, est aujourd'hui le seul bien qui leur reste. Leur vieillesse sera douloureuse ; mais Dieu le veut ainsi ; ne cessons d'adorer et de bénir sa volonté sainte : non sicut ego volo, sed sicut tu. »*¹

Pierre de la Mennais était âgé de soixante-dix ans et ne semblait pas en mesure de conduire seul la liquidation de son commerce. L'abbé Jean manifesta une fois encore son aptitude pour les affaires : il vérifia les comptes, établit les droits de chacun, répartit les sacrifices inévitables et fit accepter à tous une solution équitable. Il pouvait compter sur l'aide et les conseils de son beau-frère, Ange Blaize de Maisonneuve.

Le premier souci fut de pourvoir à la vieillesse de Pierre de la Mennais et Denis des Saudrais : on leur assura une rente viagère et ils se retirèrent à Rennes. Mais il avait fallu rompre le bail de l'hôtel Saint-Vincent, vendre les Corbières, propriété sise en Saint-Servan, sur les bords de la Rance, qui avait abrité l'enfance de Jean

¹ Cf. LAVEILLE, *Op. cit.*, I, p. 137.

et de Félicité. Pour eux, beaucoup de liens se brisaient. La Chênaie, qu'ils tenaient du chef de leur mère, née Lorin, leur restait en indivis : ils pourraient s'y retirer.



L'Amélia
(maison de campagne de la famille La Mennais aux Corbières)

Beaucoup d'amis leur avaient manifesté leur sollicitude dans l'épreuve. L'un des témoignages qui les avaient le plus touchés leur venait de Mgr de Pressigny, l'ancien évêque de Saint-Malo :

« L'amitié que vos parents m'ont toujours témoignée, l'intérêt qu'elle m'avait inspiré et l'amitié que j'ai pour vous et pour monsieur votre frère me rendent extrêmement sensible au

malheur que vous éprouvez tous. [...] Dites-lui bien (à votre père) ainsi qu'à M. votre oncle, combien je prends de part à cet événement, et croyez que mon tendre attachement pour vous est et sera toujours le même. »¹

L'abbé Teysseyre, de Saint-Sulpice, lui adressait des paroles d'une foi ardente et d'une exigeante amitié :

« Vous pouvez penser combien je compatis aux épreuves que la divine Providence a daigné vous envoyer dans son amour, pour mettre le vôtre à l'épreuve. Oui, il doit être bien pénible à une âme détachée du monde, qui méprise comme de la boue et ses biens et ses affaires, d'être obligée, à la suite des revers les plus douloureux, de s'occuper presque uniquement de soins aussi insipides qu'absorbants. Pour le coup, voilà une croix bien conditionnée. Portons-la de la meilleure grâce possible, et croyons qu'elle sera pour nous une source de mérites »²

À partir de 1813, Jean-Marie de la Mennais nous apparaît aussi dans un autre rôle, celui de directeur spirituel qu'il remplit près des Filles du Cœur de Marie de la « réunion » de Saint-Servan, notamment de Mlle Amable Chenu, leur supérieure locale. Les Filles du Cœur de Marie étaient bien établies dans la région : plusieurs dizaines à Saint-Malo ainsi qu'à Saint-Servan. Ces lettres de direction sont un apport précieux pour connaître les sentiments de l'abbé de la Mennais en cette période difficile de son existence.

L'épreuve resserra les liens de famille des La Mennais, comme on le constate dans la correspondance avec Marie et son époux, Ange Blaize de Maisonneuve, de même qu'avec Félicité. Toutefois Gratien³, qui vient d'être licencié de son poste de

¹ Lettre du 3 octobre 1813. Cf. LAVEILLE, *Op. cit.*, I, p. 138.

² Lettre du 22 octobre 1813, AFIC. Cf. LAVEILLE, *Op. cit.*, I, p. 138.

³ Gratien-Claude, le plus jeune des fils Robert de la Mennais, né le 2 mai 1785.

lieutenant dans les gardes d'honneur à Tours, ne se contente pas toujours de sa maigre pension et risque d'être à charge à ses frères.

Quant à Félicité, de la Chênaie ou de Paris, il envoie à Jean des lettres pressantes qui montrent combien il souhaite continuer de poursuivre avec lui des projets communs :

« Ne nous devons-nous pas plus mutuellement que nous ne devons à qui que ce soit? écrit-il à son frère, le 30 avril 1814 [...] J'ai besoin de quelqu'un qui me dirige, qui me soutienne, qui me relève ; de quelqu'un qui me connaisse et à qui je puisse dire absolument tout. À cela peut-être est attaché mon salut. Pèse cette dernière considération.¹ »

Parmi ces projets, Félicité caresse celui d'un journal ecclésiastique dont son frère serait le collaborateur :

« Je désire que tu viennes à Paris, écrit-il le 19 juillet 1814, et que tu t'y fixes [...] Nous serions heureux. Penses-y et pense-y promptement. Je crois que nous avons à l'égard l'un de l'autre des droits et des engagements beaucoup plus anciens et plus étroits que ceux que nous avons pu contracter depuis. L'évêque de Saint-Brieuc le sentira sans doute². »

En cette année 1814, un nouveau choix se présente à Jean-Marie de la Mennais, dont va dépendre son avenir : répondre à l'attente de son frère et poursuivre avec lui un engagement d'écrivain au service de l'Église ou donner suite à l'appel d'un évêque, Mgr Caffarelli, qui lui offre de prendre part près de lui à l'administration du diocèse. C'est à ce dernier parti qu'il se résout, le 18 mars 1814, en ouvrant les registres du secrétariat de l'évêché. Une nouvelle étape commence dans sa vie. Les circonstances, - mais sa foi sait y reconnaître l'action de la Providence -, vont le conduire

¹ BLAIZE, *Op. cit.*, I, 136.

² Id, I, 155.

à poursuivre son engagement apostolique, dans un cadre plus large que celui de sa cité natale, celui d'un vaste diocèse : Saint-Brieuc.



SOURCES

SOURCES MANUSCRITES

Archives nationales.

Archives départementales d'Ille-et-Vilaine.

Archives diocésaines de Rennes.

Archives des Frères de l'Instruction Chrétienne, (AFIC), Rome.

SOURCES IMPRIMÉES

DE COURCY H. & DE LA GOURNERIE E., *Lettres inédites de J.-M. et F. de la Mennais adressées à Mgr Bruté, de Rennes, ancien évêque de Vincennes (États-Unis)*, Nantes, 1862, 2e éd.

DE LA MENNAIS (J.-M.), *Correspondance générale*, t. I, Rennes, 2001.

HERPIN E., *L'abbé Jean-Marie de la Mennais, fondateur des Frères de l'Instruction Chrétienne de Ploërmel et des Filles de la Providence de Saint-Brieuc. Ses grandes idées et ses grandes oeuvres*, Ploërmel, 1891.

HERPIN E., HERVOT, MATHURIN J., SAINT-MLEUX G., *Histoire du Collège de Saint-Malo*, Ploërmel, 1902.

LAVEILLE A., *Jean-Marie de la Mennais (1780-1860)*, 2 vol. Paris, 1903.

LE GUILLOU, *Correspondance générale de Félicité de Lamennais*, I, Paris 1971.

ROPARTZ S., *La vie et les oeuvres de M. Jean-Marie Robert de la Mennais, prêtre, fondateur des Frères de l'Instruction chrétienne,...*(1780-1860), Paris, 1874.

F. SYMPHORIEN-AUGUSTE, *A travers la Correspondance de l'abbé J.-M. de la Mennais*, I, Vannes, 1937, (ATLC).

OUVRAGES CONSULTÉS

BLAIZE A., *OEuvres inédites de F. Lamennais*, Paris, I, 1866.

FEUGÈRE A., *Lamennais avant l'Essai sur l'Indifférence, d'après des documents inédits (1782-1817)*, Paris, 1906.

FORGUES E.D., *OEuvres posthumes de F. Lamennais*, Paris, 1859.

LEFLON J., *Monsieur Emery*, Paris, 1944-1946, 2 vol.

LEMARIÉ Ch., *Monseigneur Bruté de Rémur, premier évêque de Vincennes aux Etats-Unis (1834-1839)*, Rennes.

MARECHAL Chr., *La jeunesse de Lamennais*, Paris, 1913.

MERLAUD A., *Jean-Marie de la Mennais. La renaissance d'une chrétienté*, Paris, 1960.

MORLOT F., *Pierre de Clorivière (1735-1820)*, Paris, 1990.

ROUSSEL A., *Lamennais d'après des documents inédits*, Rennes, 1892, 2 vol.

TERRIEN, *Histoire du P. de Clorivière*, Paris, 1892.

SOMMAIRE

I - Fondation de l'école ecclésiastique (1802-1807)	7
Les débuts difficiles	9
Félicité de la Mennais professeur	14
L'abbé Jean vicaire suppléant	17
Séjour à la Chênaie	20
À Saint-Sulpice	20
Travaux littéraires à la Chênaie	25
II - Développement du Petit séminaire (1808-1810).....	38
Développement	43
La bibliothèque	49
Reprise des travaux littéraires	52
L'Université impériale	56
Décret du 9 avril 1809.....	61
III - Le décret fatal (1811-1812).....	76
Nouvelle situation pour J.M. de la Mennais	84
<i>Sources – Bibliographie</i>	90